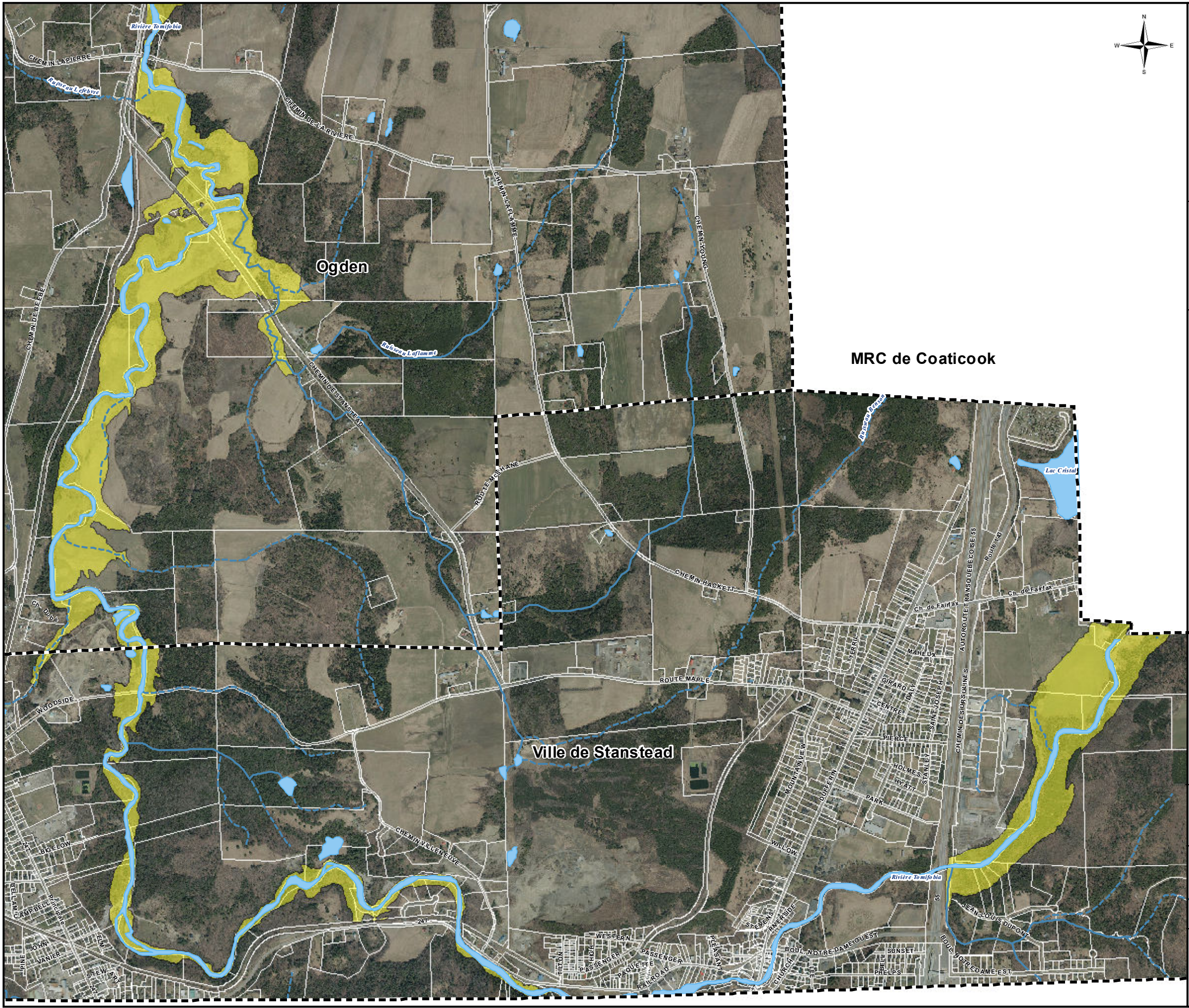




Carte A2-1

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

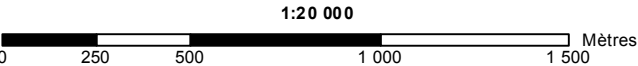
Secteur :
Rivière Tomifobia

Municipalités :
Ville de Stanstead et Ogden

Légende

- Zone à risque d'inondation
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

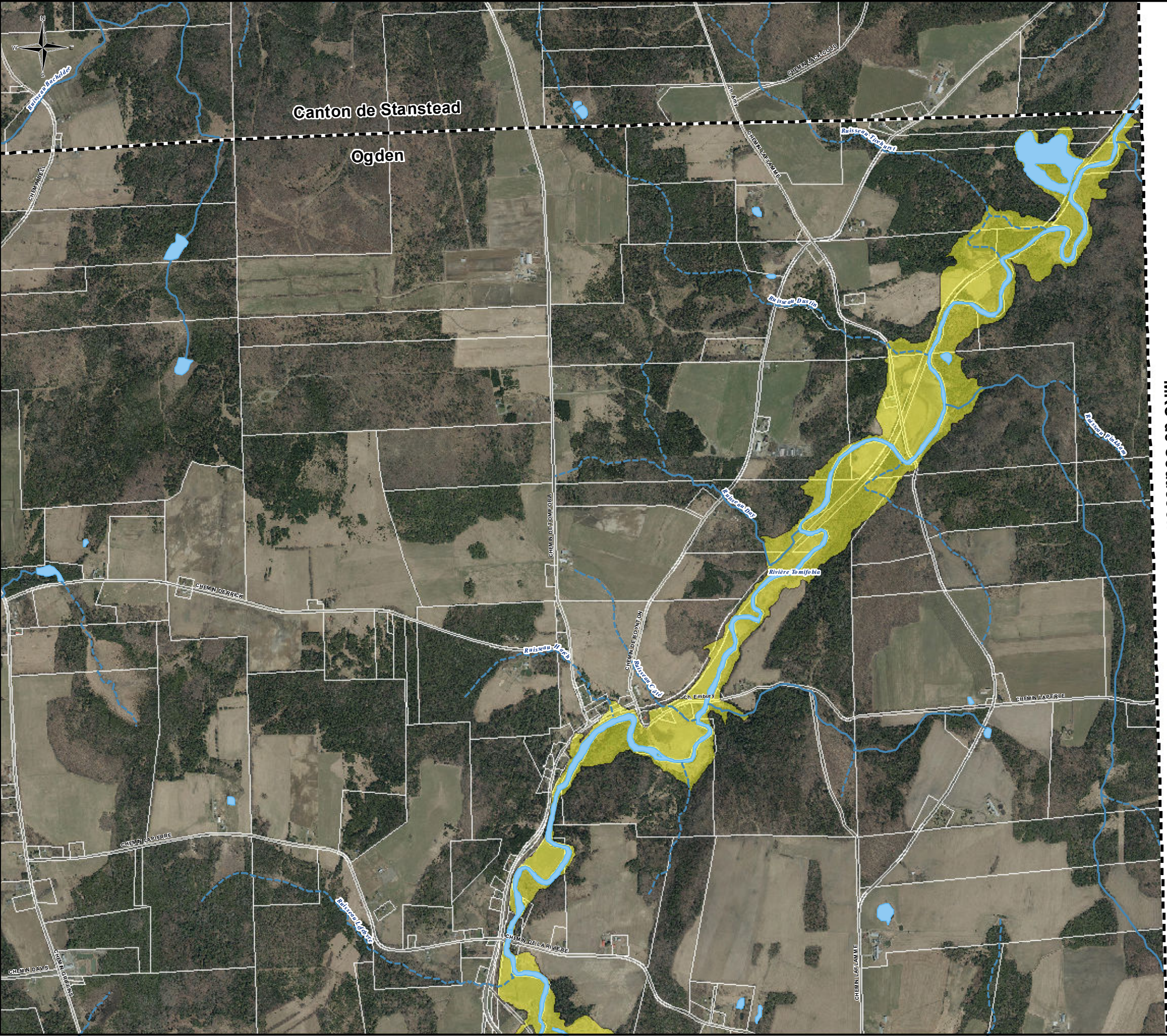


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-2

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

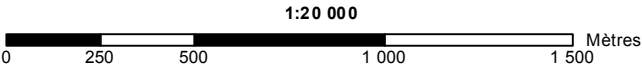
Secteur :
Rivière Tomifobia

Municipalité :
Ogden

Légende

-  Zone à risque d'inondation
-  Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.



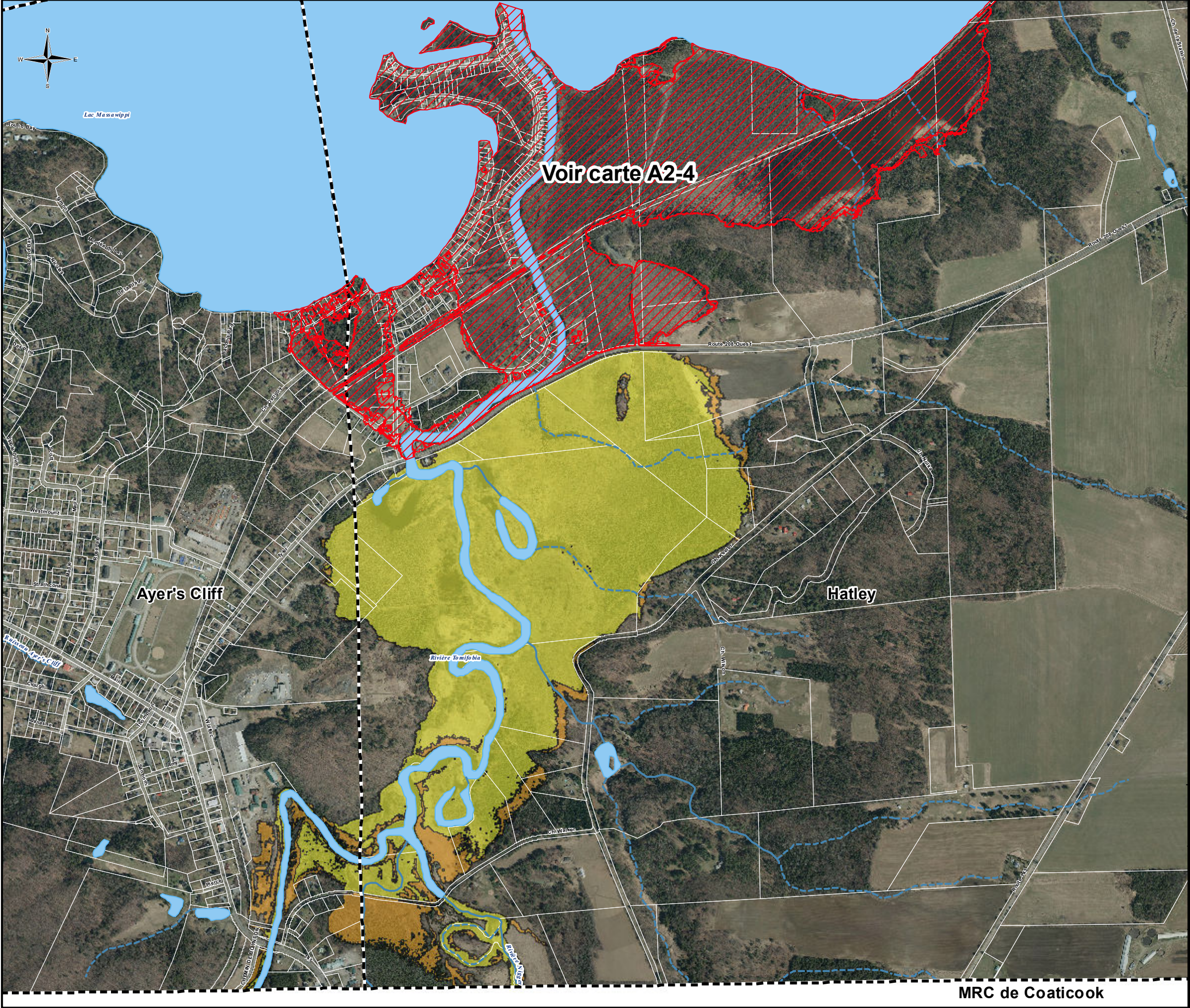
Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-3

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

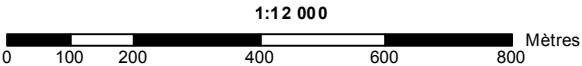
Secteur :
Rivière Tomifobia - Lac Massawippi

Municipalités :
Hatley et Ayer's Cliff

Légende

-  Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans
-  Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans
-  Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

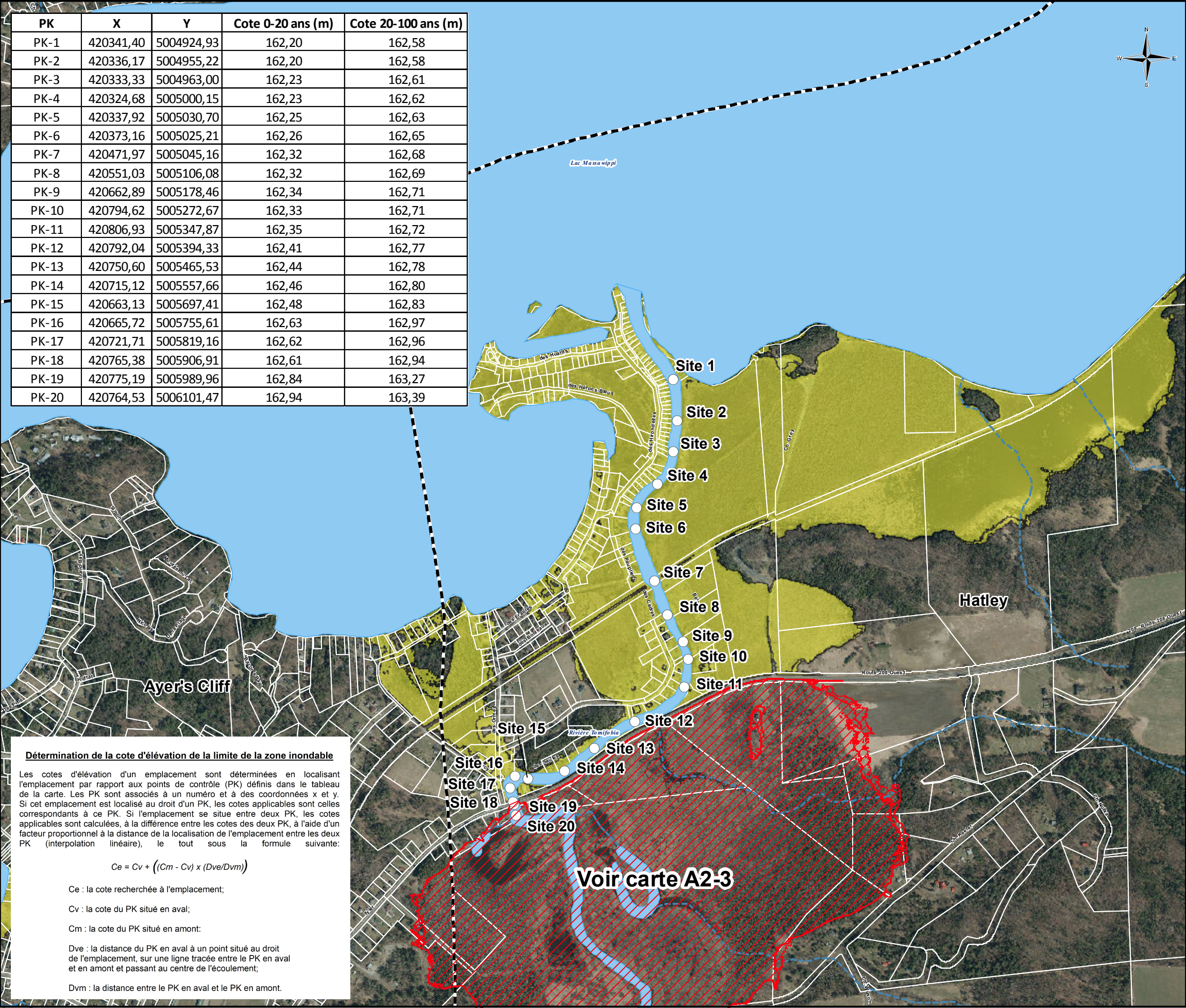


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019





Carte A2-4

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Rivière Tomifobia - Lac Massawippi

Municipalité :
Hatley

Vue en plan de la rivière Tomifobia
Localisation des sites d'observation de niveaux d'eau

Légende

- Site de niveau d'eau
- Zone à risque d'inondation
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

1:10 500

0 100 200 400 600 800 Mètres

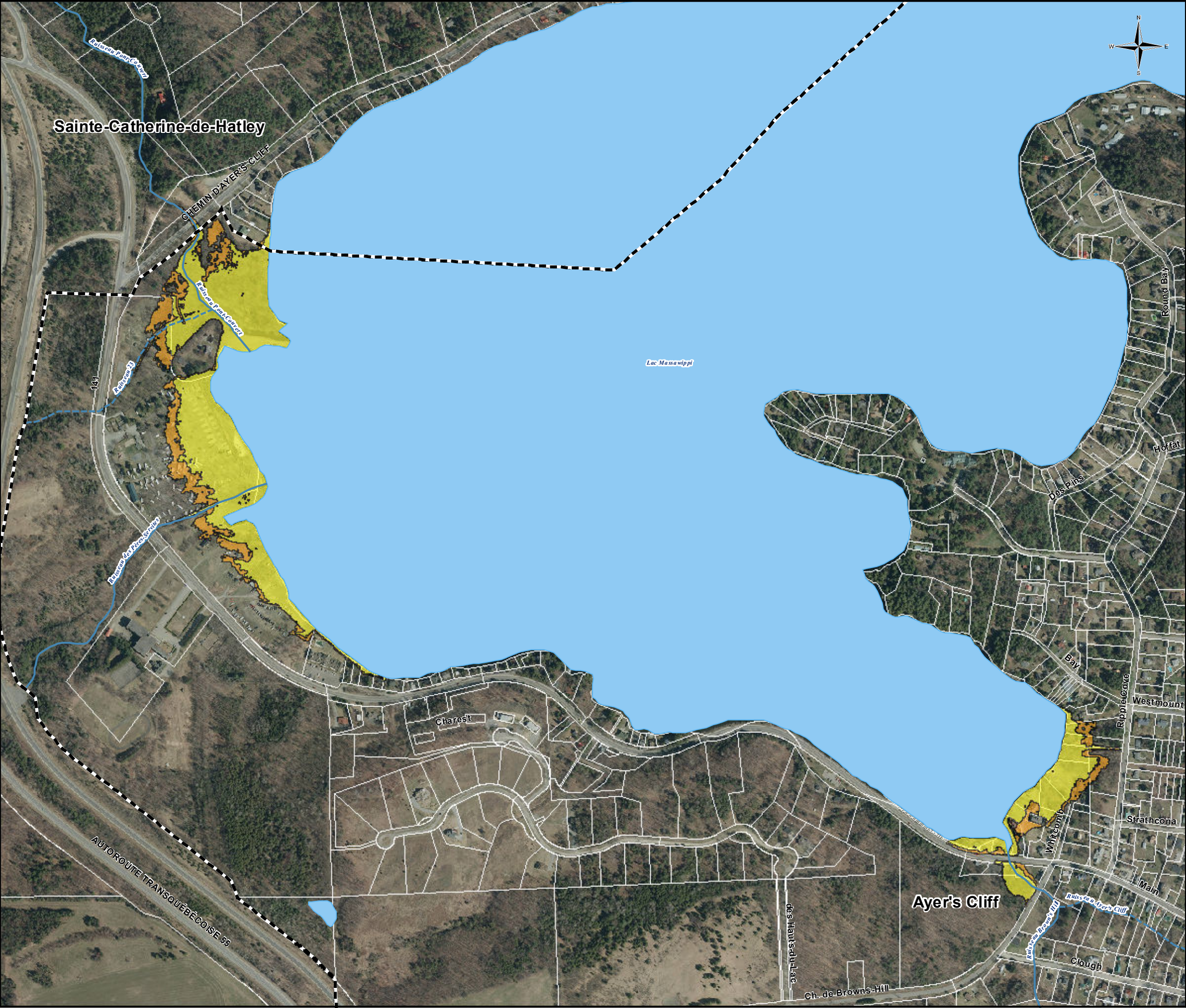
Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-5

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

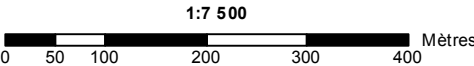
Secteur :
Lac Massawippi - Round Bay
Municipalités :
Ayer's Cliff et Sainte-Catherine-de-Hatley

Légende

- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**
- Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans dont la cote maximale d'inondation est de 162,18 mètres d'altitude
** Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans dont la cote maximale d'inondation est de 162,57 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

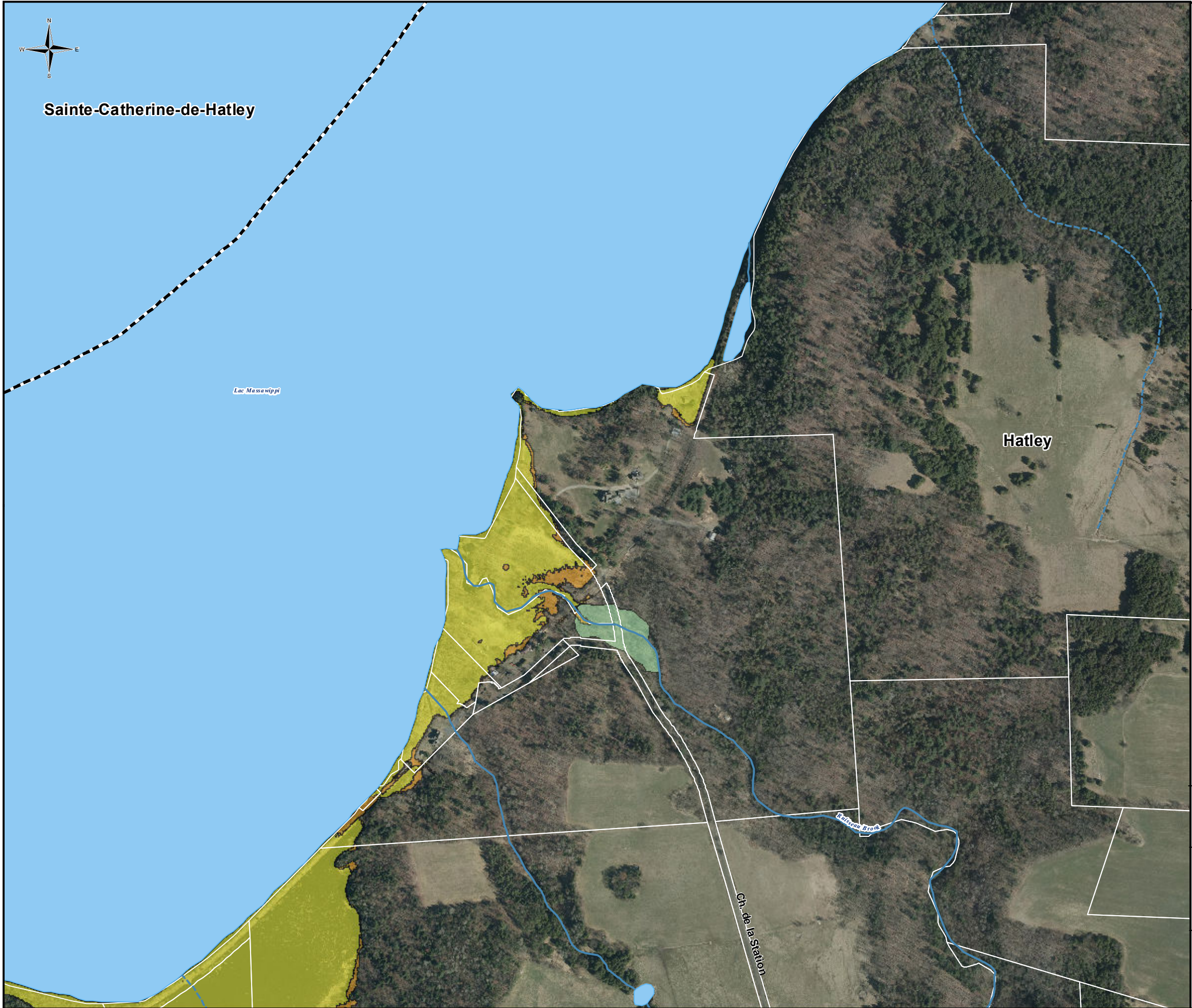


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-6

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Lac Massawippi - Pointe Murray

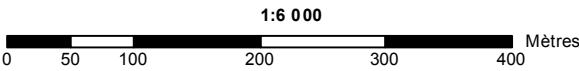
Municipalité :
Hatley

Légende

- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**
- Zone à risque d'inondation par embâcle
- Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans dont la cote maximale d'inondation est de 162,18 mètres d'altitude
** Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans dont la cote maximale d'inondation est de 162,57 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

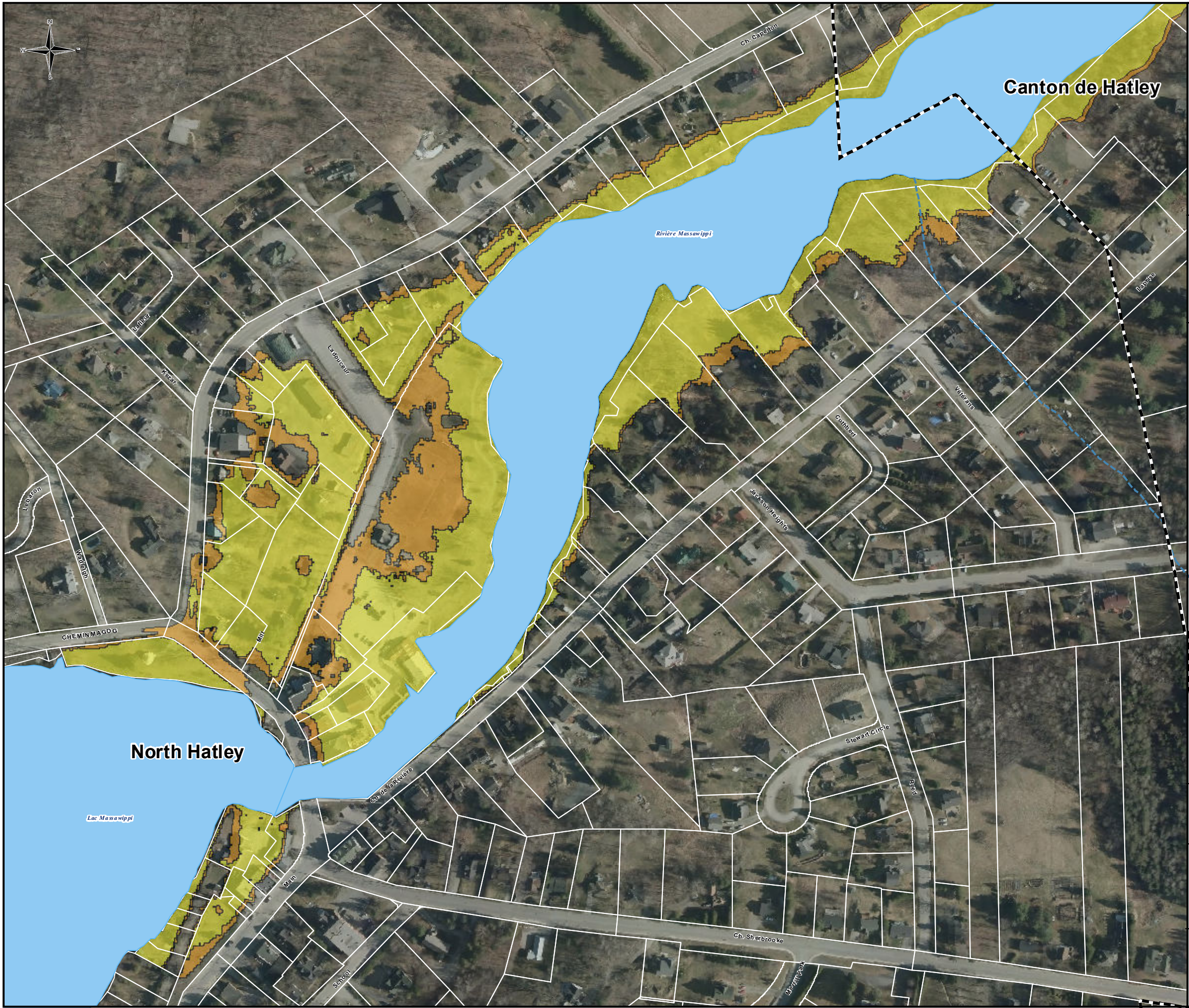


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-7

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

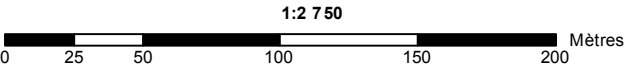
Secteur :
Rivière Massawippi

Municipalité :
North Hatley et Canton de Hatley

Légende

- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette
carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

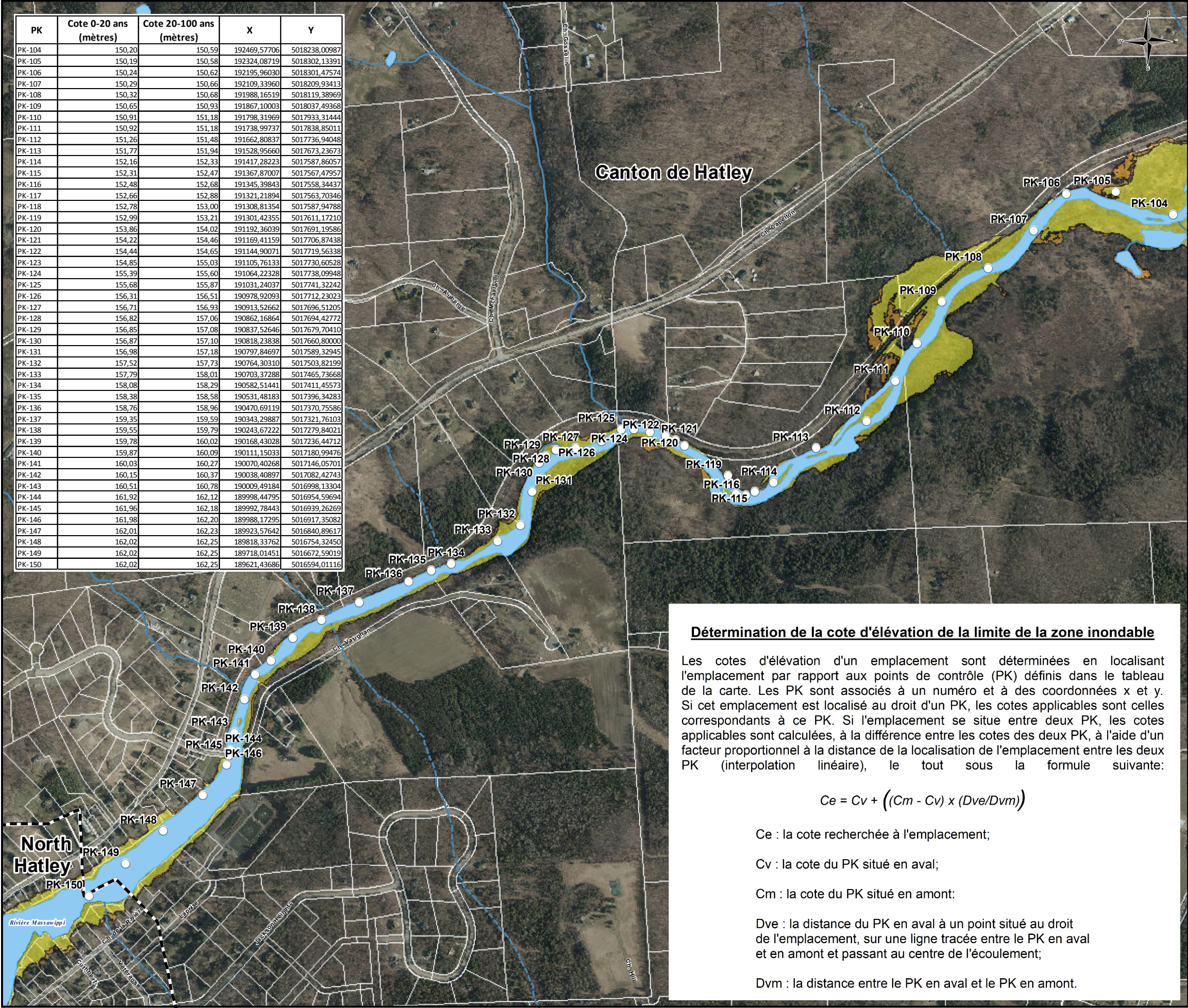


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-8

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

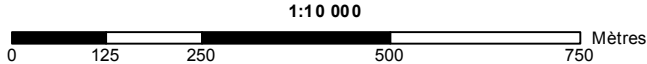
Secteur :
Rivière Massawippi

Municipalité :
Canton de Hatley et North Hatley

Légende

- Site de niveau d'eau
- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.



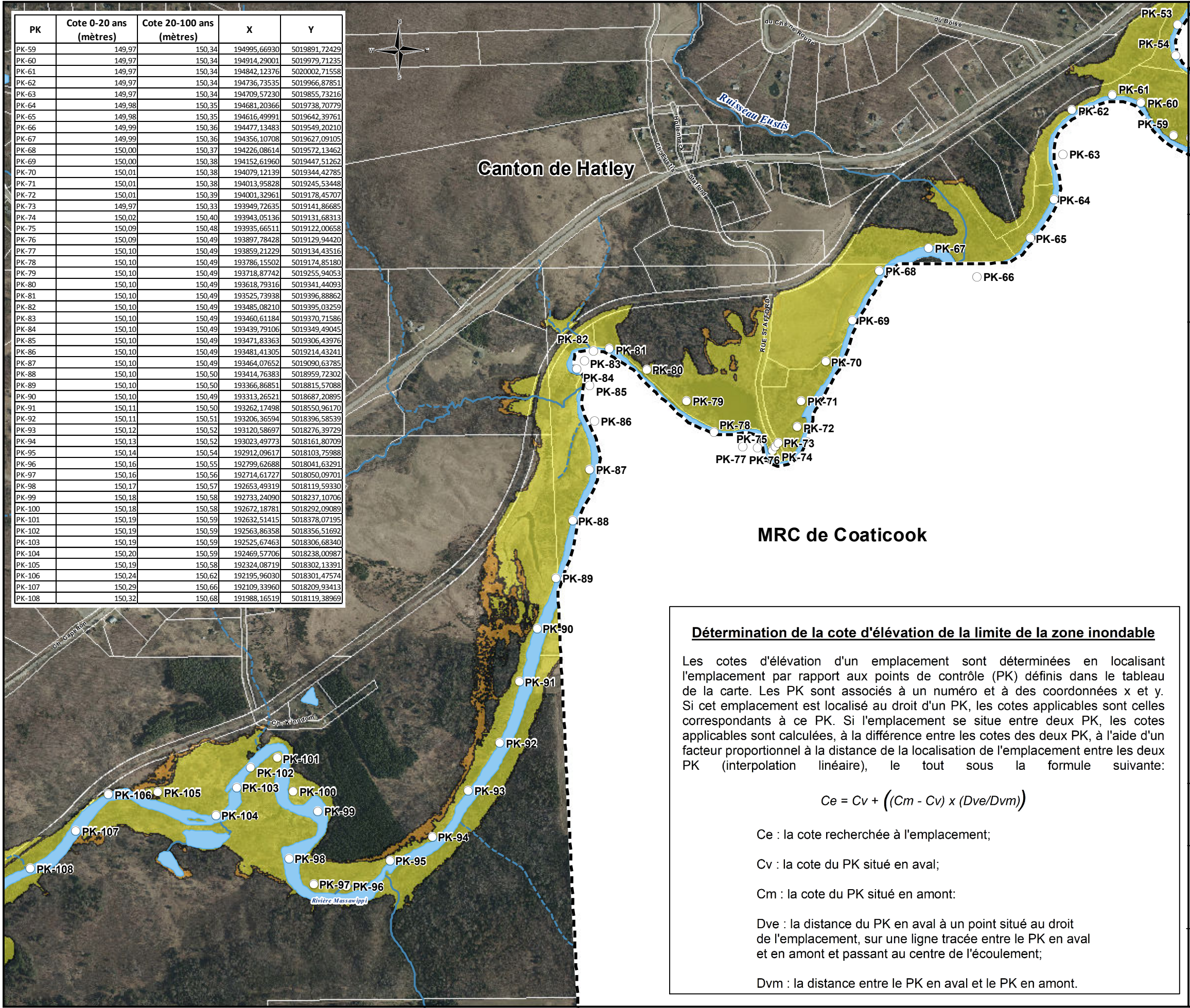
Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-9

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

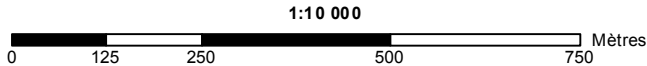
Secteur :
Rivière Massawippi

Municipalité :
Canton de Hatley

Légende

- Site de niveau d'eau
- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

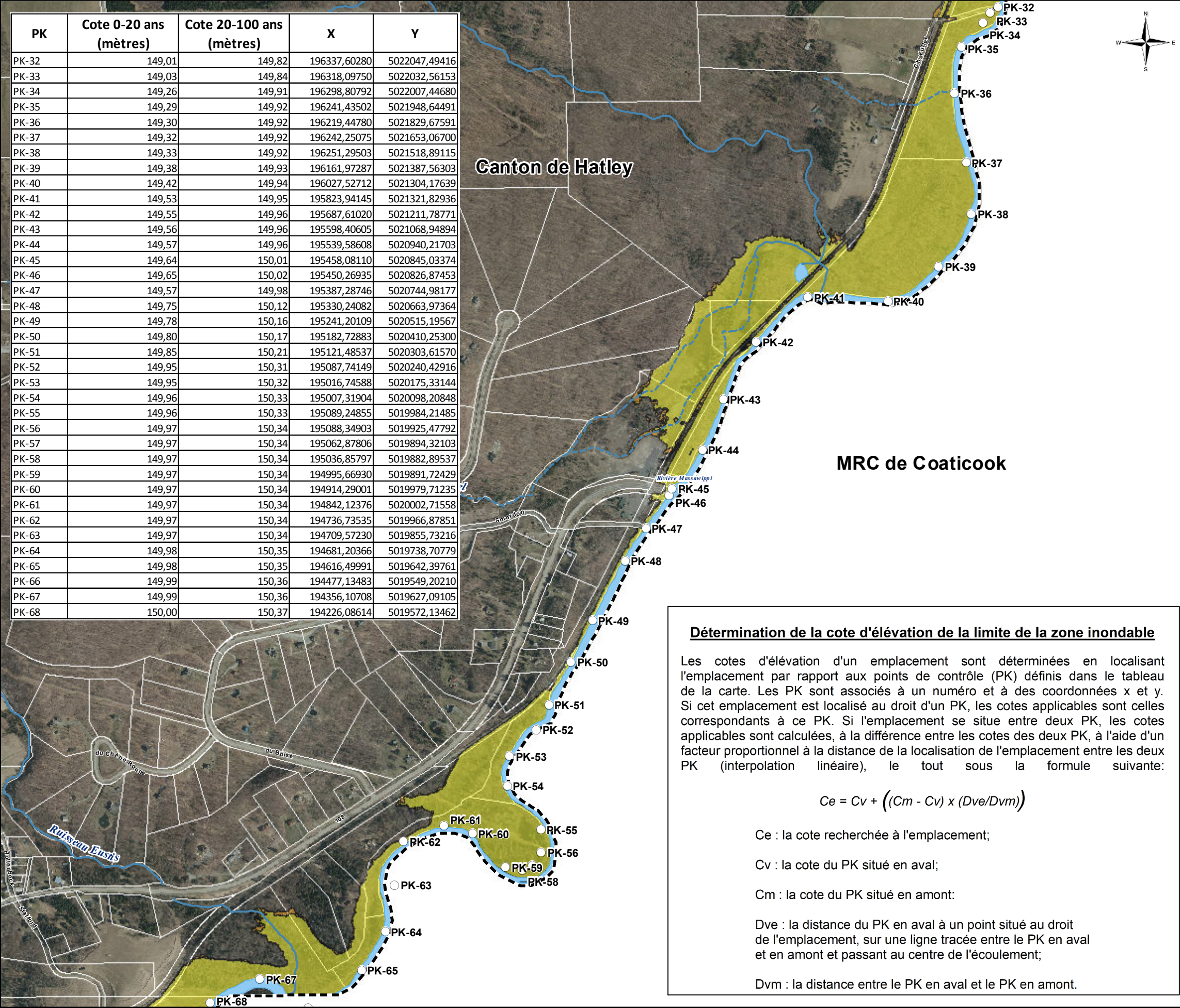


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-10

Schéma
d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

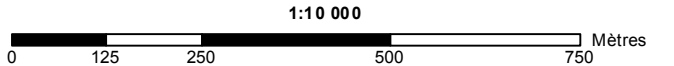
Secteur :
Rivière Massawippi

Municipalité :
Canton de Hatley

Légende

- Site de niveau d'eau
- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.



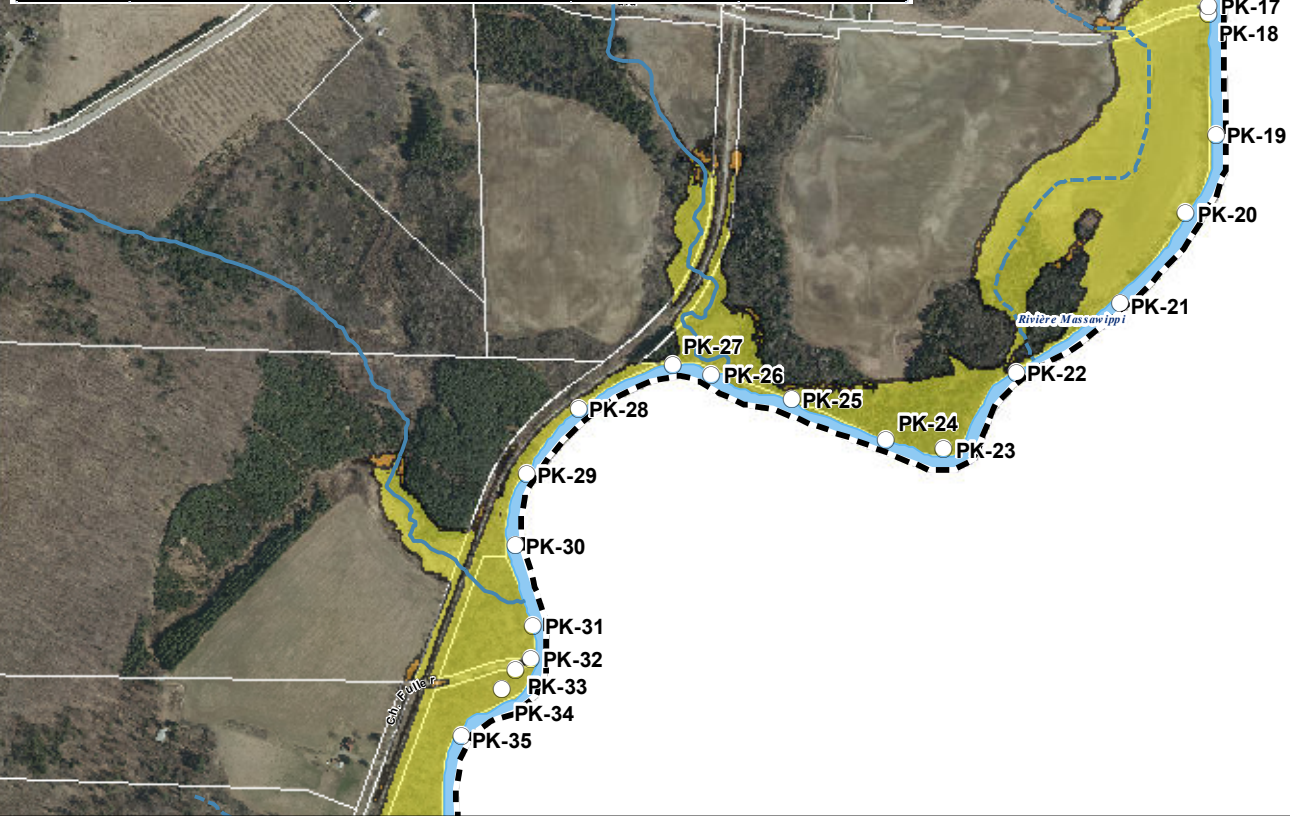
Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019

PK	Cote 0-20 ans (mètres)	Cote 20-100 ans (mètres)	X	Y
PK-0	148,85	149,77	197993,88723	5024283,24126
PK-1	148,85	149,77	197970,98084	5024266,97527
PK-2	148,82	149,77	197961,69428	5024259,68898
PK-3	148,87	149,77	197932,59733	5024223,13951
PK-4	148,87	149,77	197902,64649	5024205,31770
PK-7	148,86	149,76	197799,25754	5024123,20876
PK-8	148,87	149,78	197677,23154	5024044,65846
PK-9	148,88	149,78	197560,05236	5023962,34162
PK-10	148,89	149,78	197448,98128	5023840,39269
PK-11	148,90	149,78	197519,86814	5023673,33232
PK-12	148,90	149,78	197590,77424	5023561,83182
PK-13	148,90	149,78	197518,57499	5023446,26506
PK-14	148,90	149,78	197440,30961	5023352,30178
PK-15	148,90	149,78	197356,56047	5023231,45995
PK-16	148,91	149,78	197302,09265	5023063,19715
PK-17	148,90	149,76	197266,11240	5022877,12048
PK-18	148,92	149,78	197264,76896	5022866,82450
PK-19	148,95	149,80	197268,54742	5022707,52449
PK-20	148,96	149,81	197225,13091	5022604,05090
PK-21	148,96	149,81	197133,47400	5022486,62230
PK-22	148,97	149,81	196993,16309	5022402,49281
PK-23	148,99	149,82	196893,48555	5022303,26097
PK-24	149,00	149,83	196818,23922	5022319,14806
PK-25	149,01	149,84	196694,79882	5022376,30103
PK-26	149,03	149,85	196591,45891	5022415,26062
PK-27	149,03	149,85	196539,27371	5022429,12859
PK-28	149,03	149,85	196412,54622	5022374,47554
PK-29	149,04	149,85	196340,52341	5022292,25720
PK-30	149,06	149,86	196322,68751	5022198,39452
PK-31	149,07	149,86	196342,80246	5022090,63809
PK-32	149,01	149,82	196337,60280	5022047,49416
PK-33	149,03	149,84	196318,09750	5022032,56153
PK-34	149,26	149,91	196298,80792	5022007,44680
PK-35	149,29	149,92	196241,43502	5021948,64491



Détermination de la cote d'élévation de la limite de la zone inondable

Les cotes d'élévation d'un emplacement sont déterminées en localisant l'emplacement par rapport aux points de contrôle (PK) définis dans le tableau de la carte. Les PK sont associés à un numéro et à des coordonnées x et y. Si cet emplacement est localisé au droit d'un PK, les cotes applicables sont celles correspondants à ce PK. Si l'emplacement se situe entre deux PK, les cotes applicables sont calculées, à la différence entre les cotes des deux PK, à l'aide d'un facteur proportionnel à la distance de la localisation de l'emplacement entre les deux PK (interpolation linéaire), le tout sous la formule suivante:

$$Ce = Cv + ((Cm - Cv) \times (Dve/Dvm))$$

Ce : la cote recherchée à l'emplacement;

Cv : la cote du PK situé en aval;

Cm : la cote du PK situé en amont:

Dve : la distance du PK en aval à un point situé au droit de l'emplacement, sur une ligne tracée entre le PK en aval et en amont et passant au centre de l'écoulement;

Dvm : la distance entre le PK en aval et le PK en amont.



Carte A2-11

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Rivière Massawippi

Municipalité :
Canton de Hatley

Légende

- Site de niveau d'eau
- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

1:10 000

0 125 250 500 750 Mètres

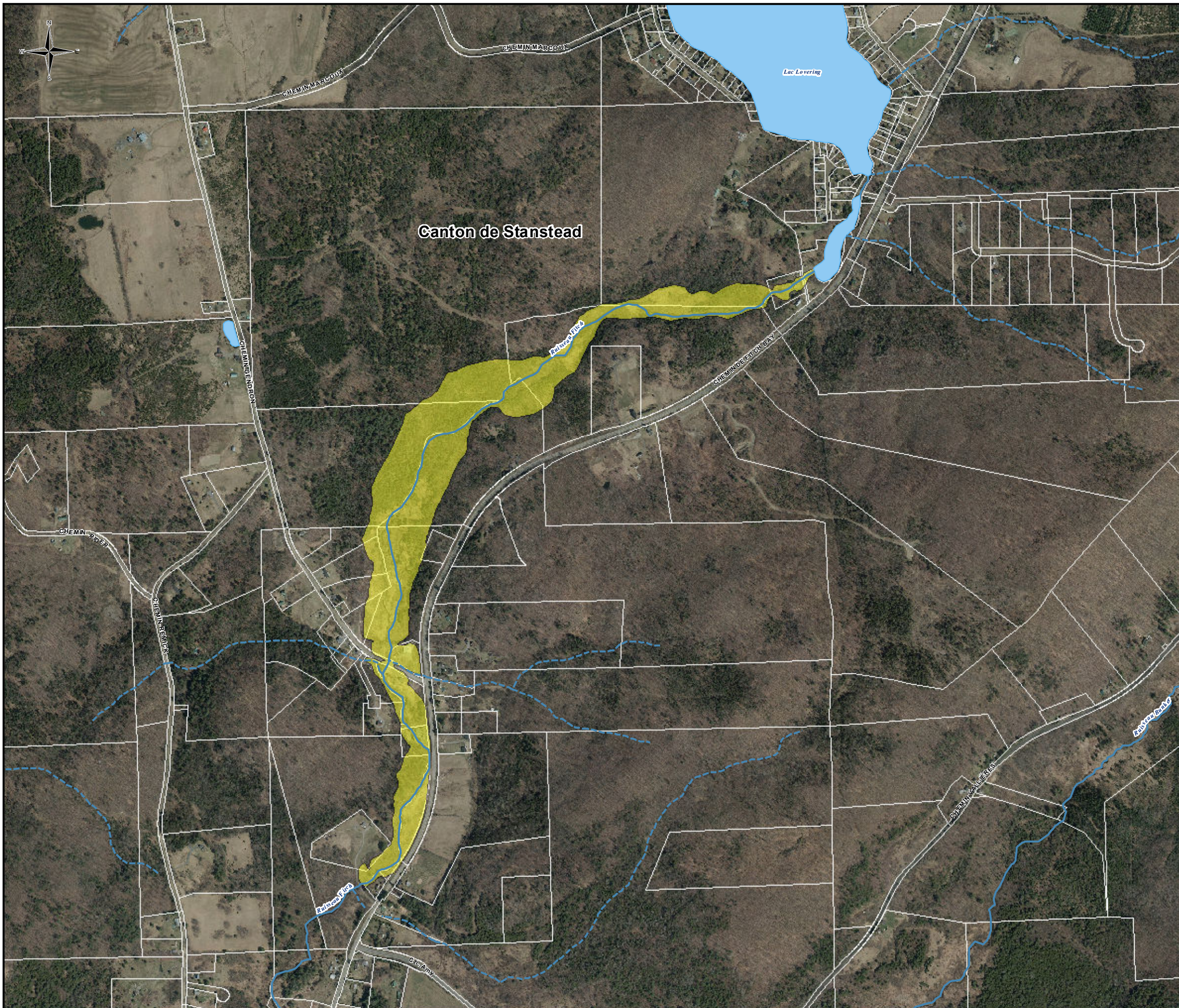
Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-12

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Ruisseau Fitch

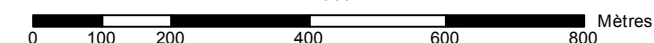
Municipalité :
Canton de Stanstead

Légende

-  Zone à risque d'inondation
 Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

1:11 000



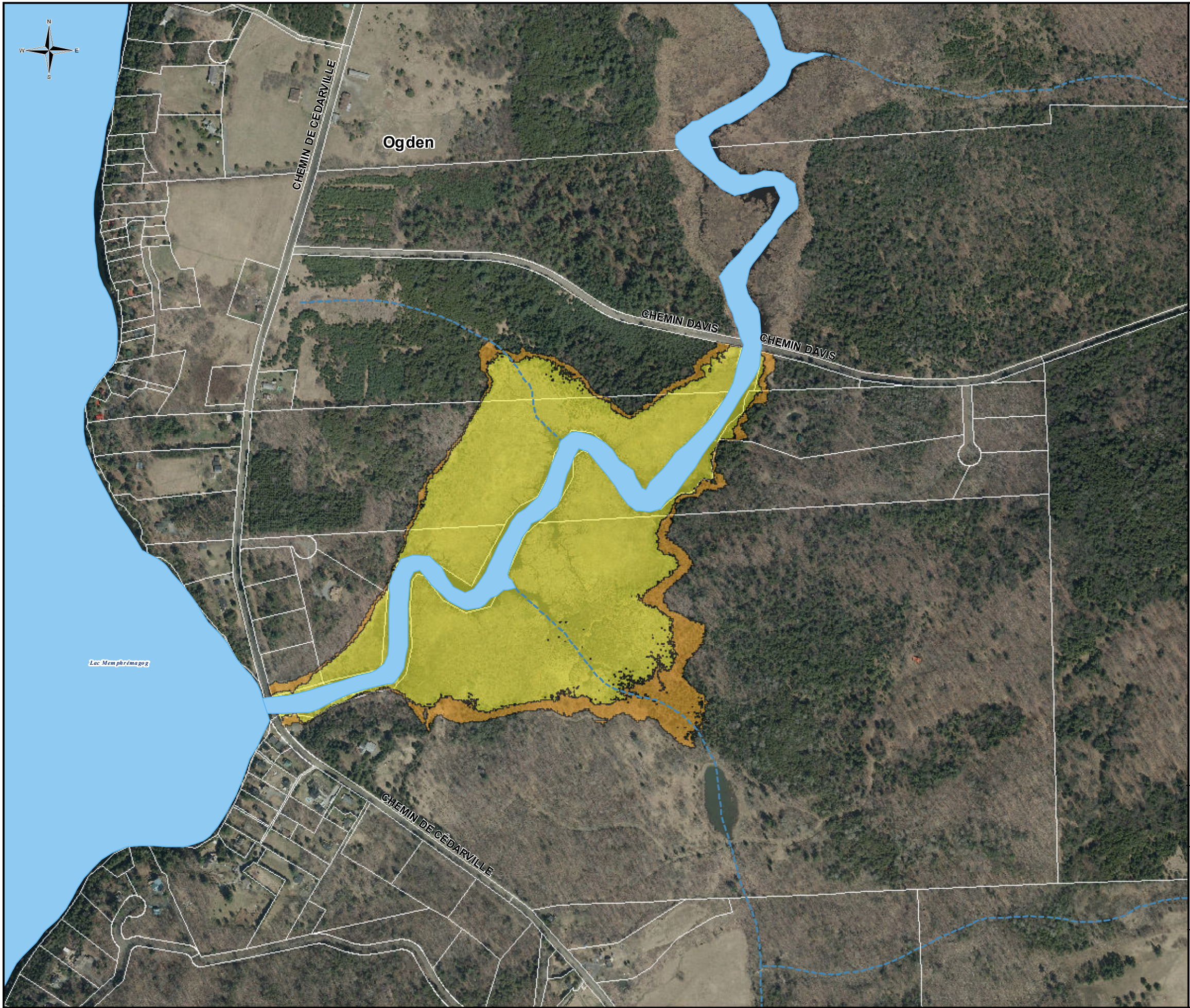
Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Ortho photographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-14

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Lac Memphrémagog - Baie Harvey

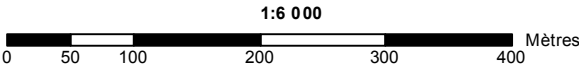
Municipalité :
Ogden

Légende

- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**
- Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence
0-20 ans dont la cote maximale d'inondation
est de 208,81 mètres d'altitude
** Zone à risque d'inondation de récurrence
20-100 ans dont la cote maximale d'inondation
est de 209,10 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette
carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

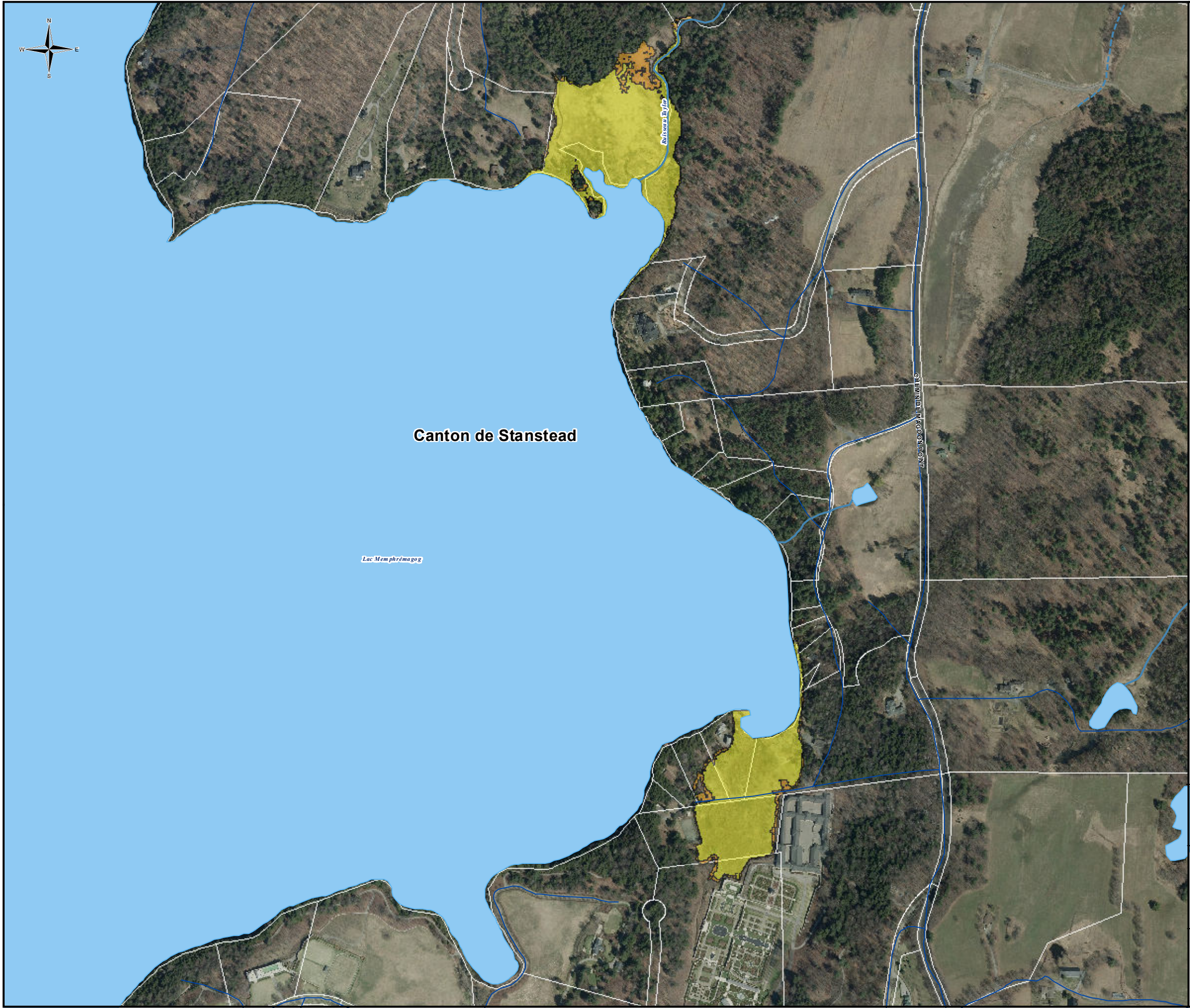


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-15

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Lac Memphrémagog - Baie MacPherson

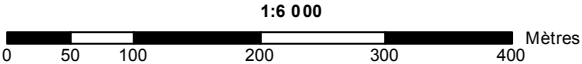
Municipalité :
Canton de Stanstead

Légende

- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**
- Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans dont la cote maximale d'inondation est de 208,81 mètres d'altitude
** Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans dont la cote maximale d'inondation est de 209,10 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

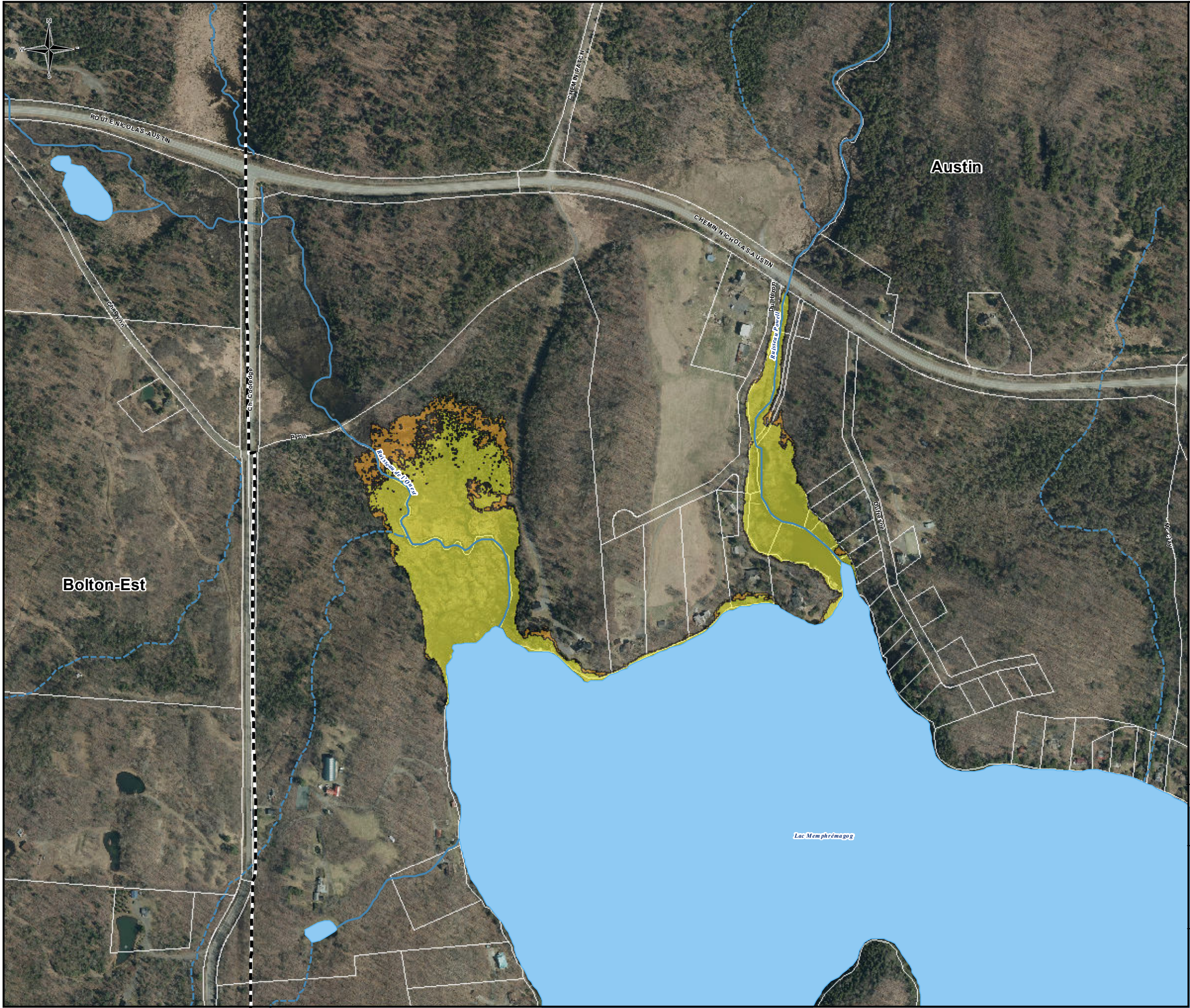


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-16

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Lac Memphrémagog - Baie Verte

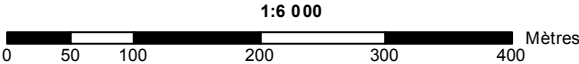
Municipalité :
Austin

Légende

- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**
- Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans dont la cote maximale d'inondation est de 208,81 mètres d'altitude
** Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans dont la cote maximale d'inondation est de 209,10 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

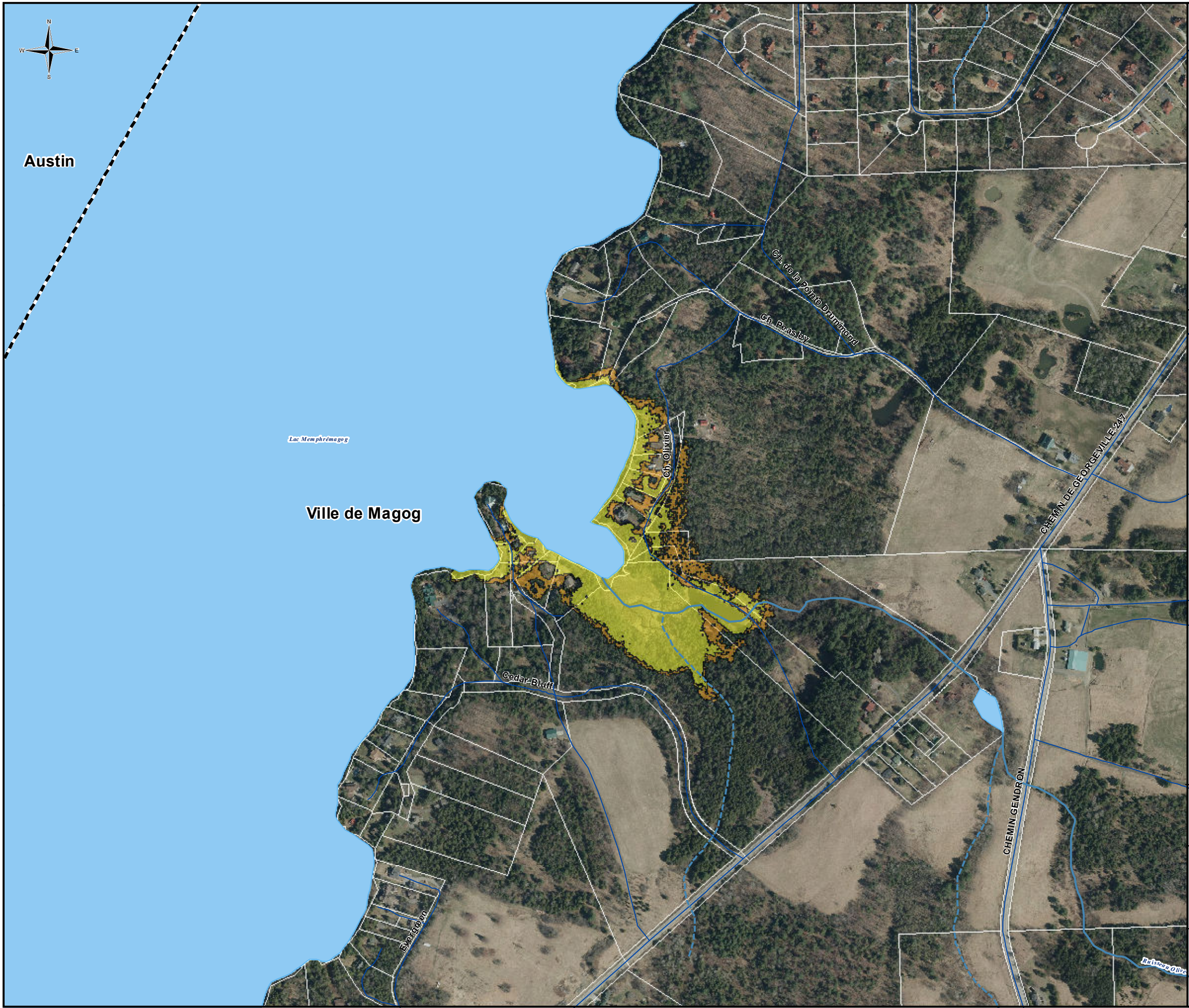


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-17

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Lac Memphrémagog - Baie Olivier

Municipalité :
Magog

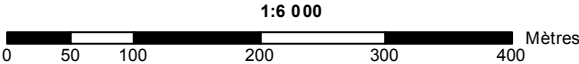
Légende

- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**
- Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans dont la cote maximale d'inondation est de 208,81 mètres d'altitude

** Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans dont la cote maximale d'inondation est de 209,10 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

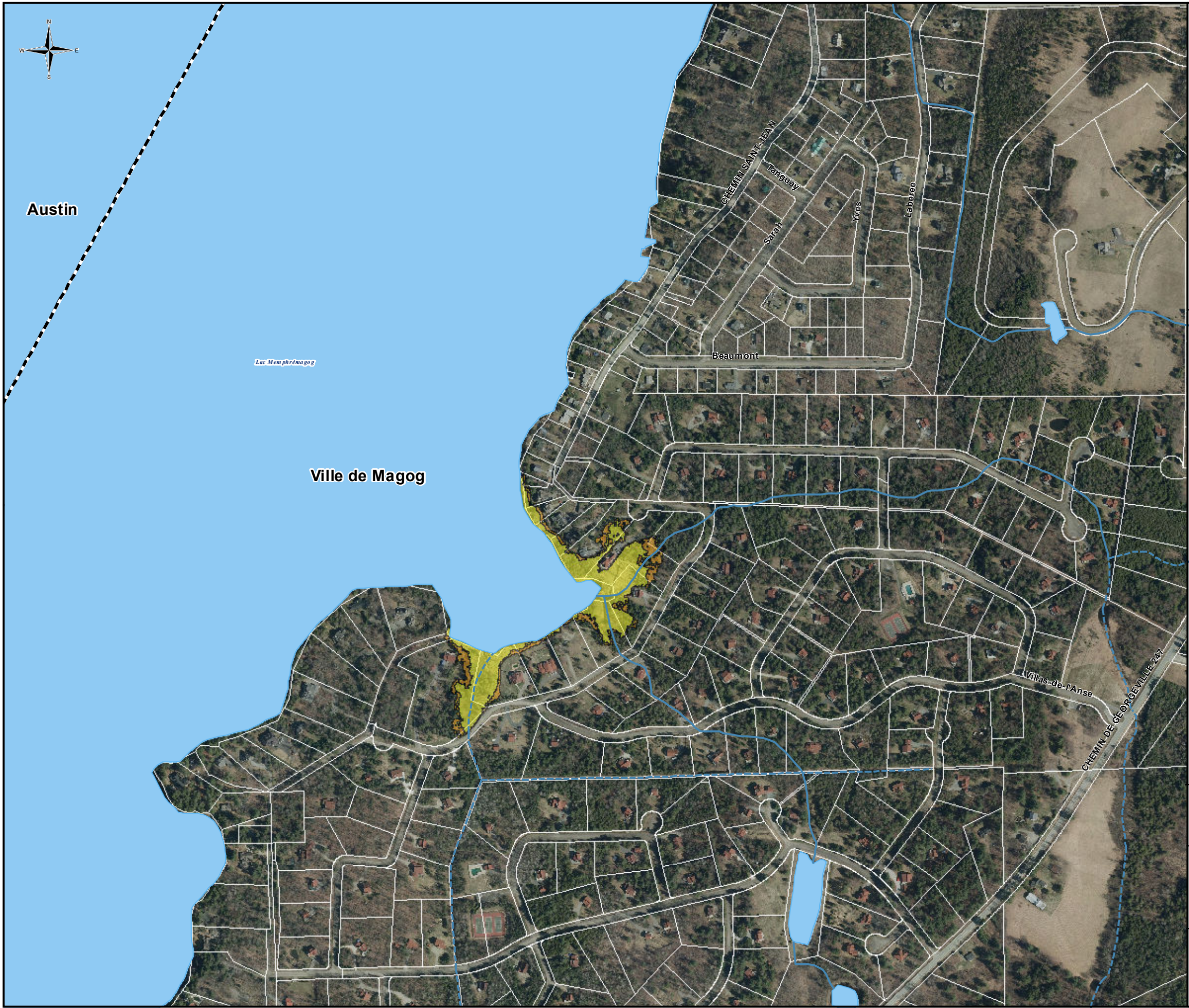


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-18

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

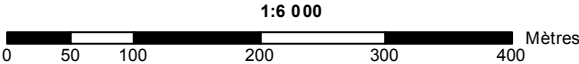
Secteur :
Lac Memphrémagog - Pointe Drummond
Municipalité :
Magog

Légende

- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**
- Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans dont la cote maximale d'inondation est de 208,81 mètres d'altitude
** Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans dont la cote maximale d'inondation est de 209,10 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

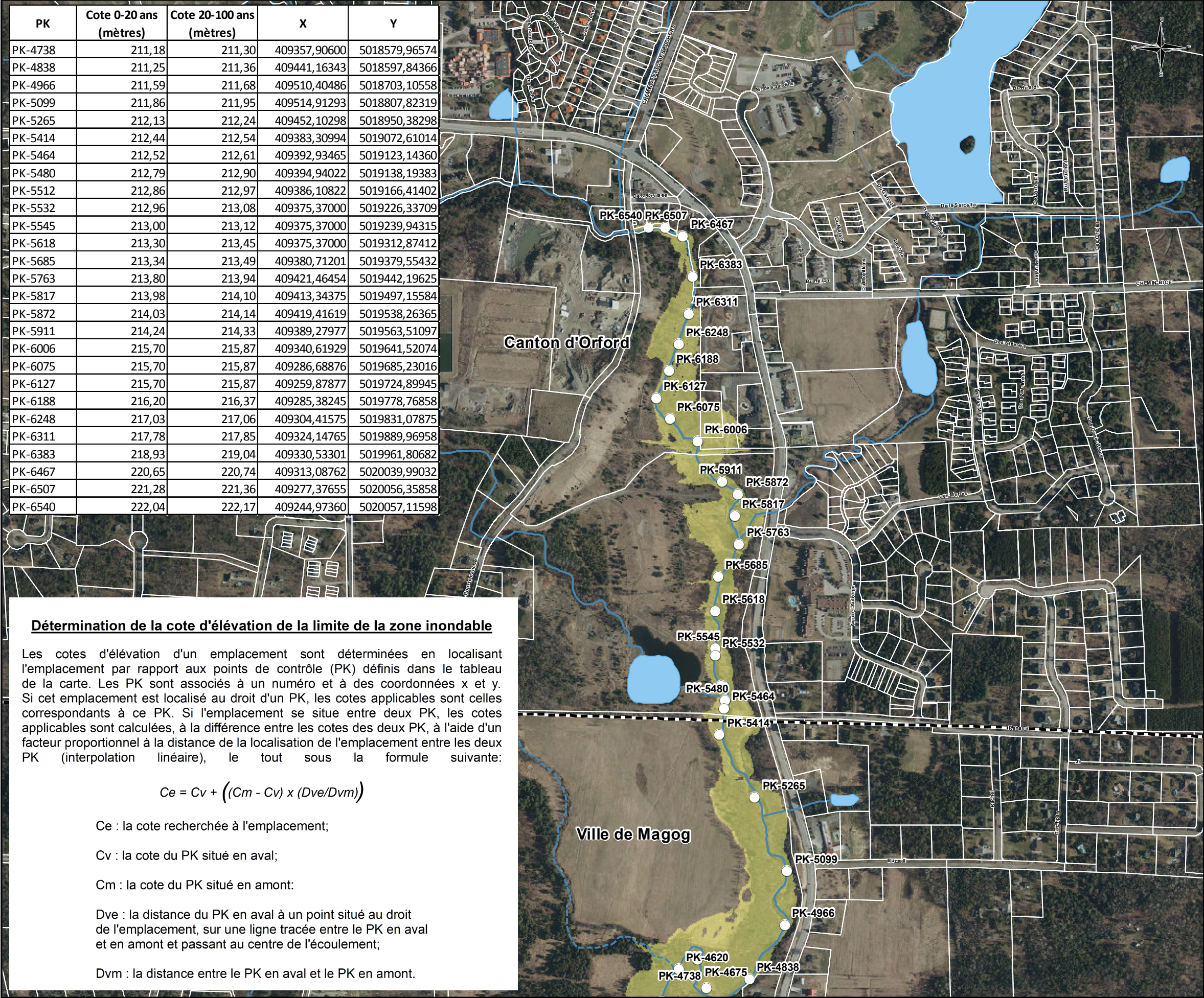


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019





Carte A2-20

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Rivière aux Cerises

Municipalités :
Magog - Canton d'Orford

Légende

- Site de niveau d'eau
- Zone à risque d'inondation
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

1:7 500

0

75

150

300

450

600

Mètres

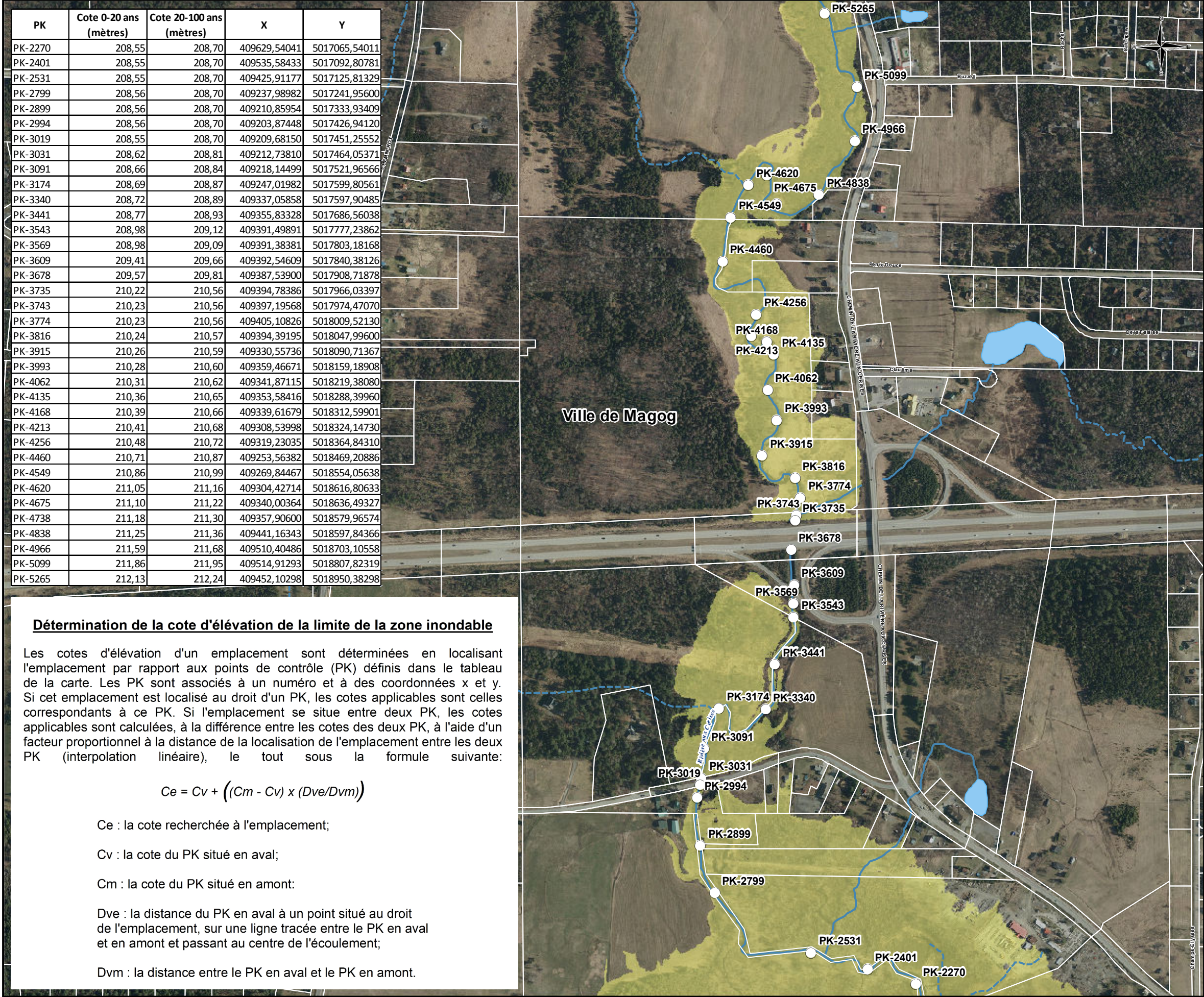
Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019





Carte A2-21

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Rivière aux Cerises

Municipalités :
Magog

Légende

- Site de niveau d'eau
- Zone à risque d'inondation
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

1:7 500

0

75

150

300

450

600

Mètres

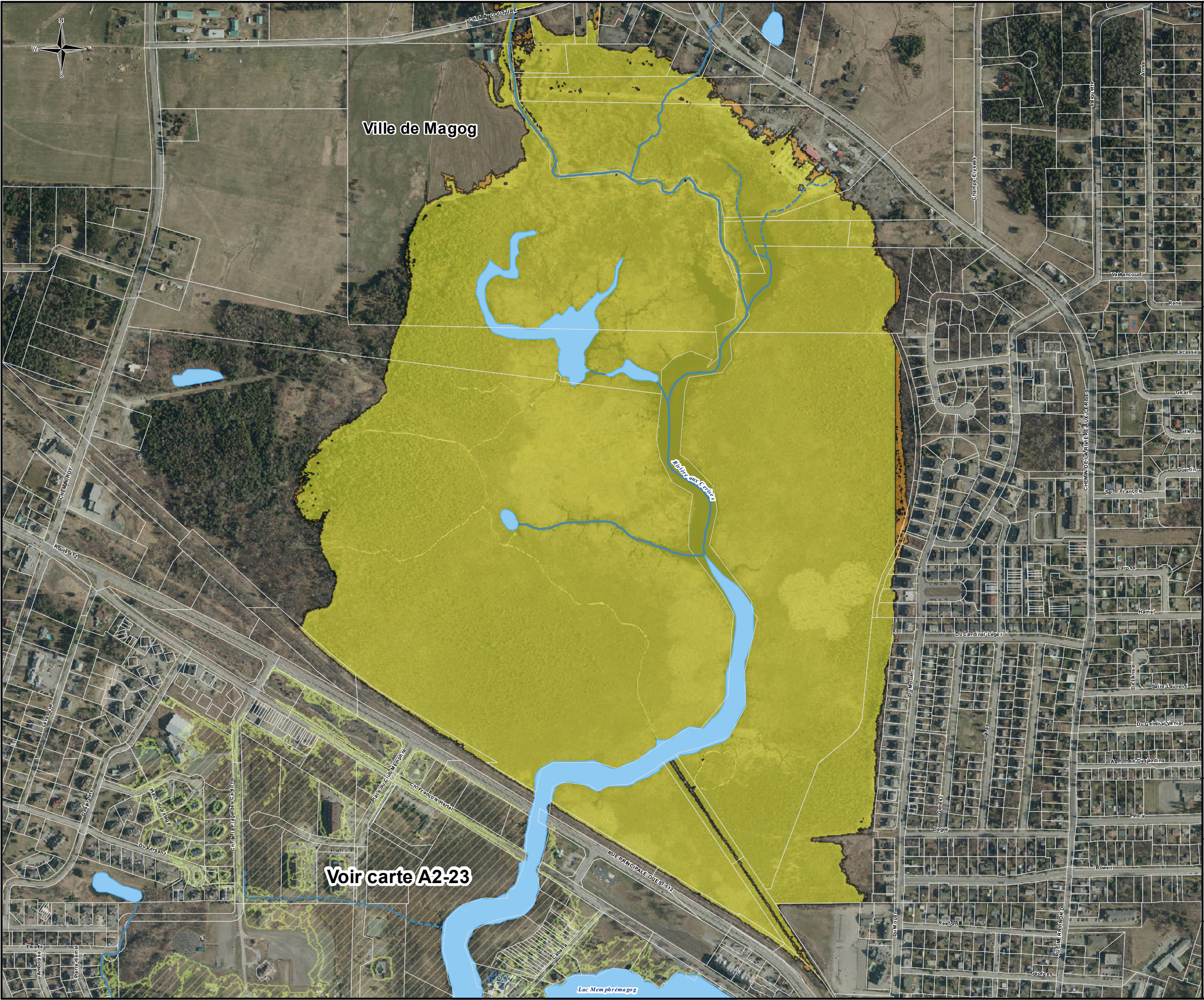
Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-22

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Rivière aux Cerises

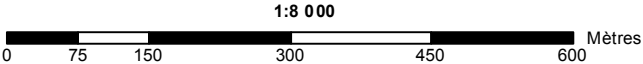
Municipalités :
Magog

Légende

- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**
- Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans dont la cote maximale d'inondation de la rivière aux Cerises est de 208,55 mètres d'altitude
** Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans dont la cote maximale d'inondation de la rivière aux Cerises est de 208,70 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.



Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019





Carte A2-23
**Schéma
d'aménagement révisé**
Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Rivière aux Cerises

Municipalités :
Magog

Légende

Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*

Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**

Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans dont la cote maximale d'inondation du lac est de 208,81 mètres d'altitude

** Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans dont la cote maximale d'inondation du lac est de 209,10 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

1:7 500

075150300450600

Mètres

Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-24

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Rivière Magog

Municipalités :
Magog et Sainte-Catherine-de-Hatley

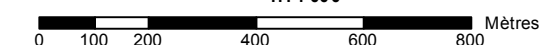
Légende

 Zone à risque d'inondation de récurrence
0-20 ans dont la cote maximale d'inondation
est de 194,19 mètres d'altitude

- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

1:14 000



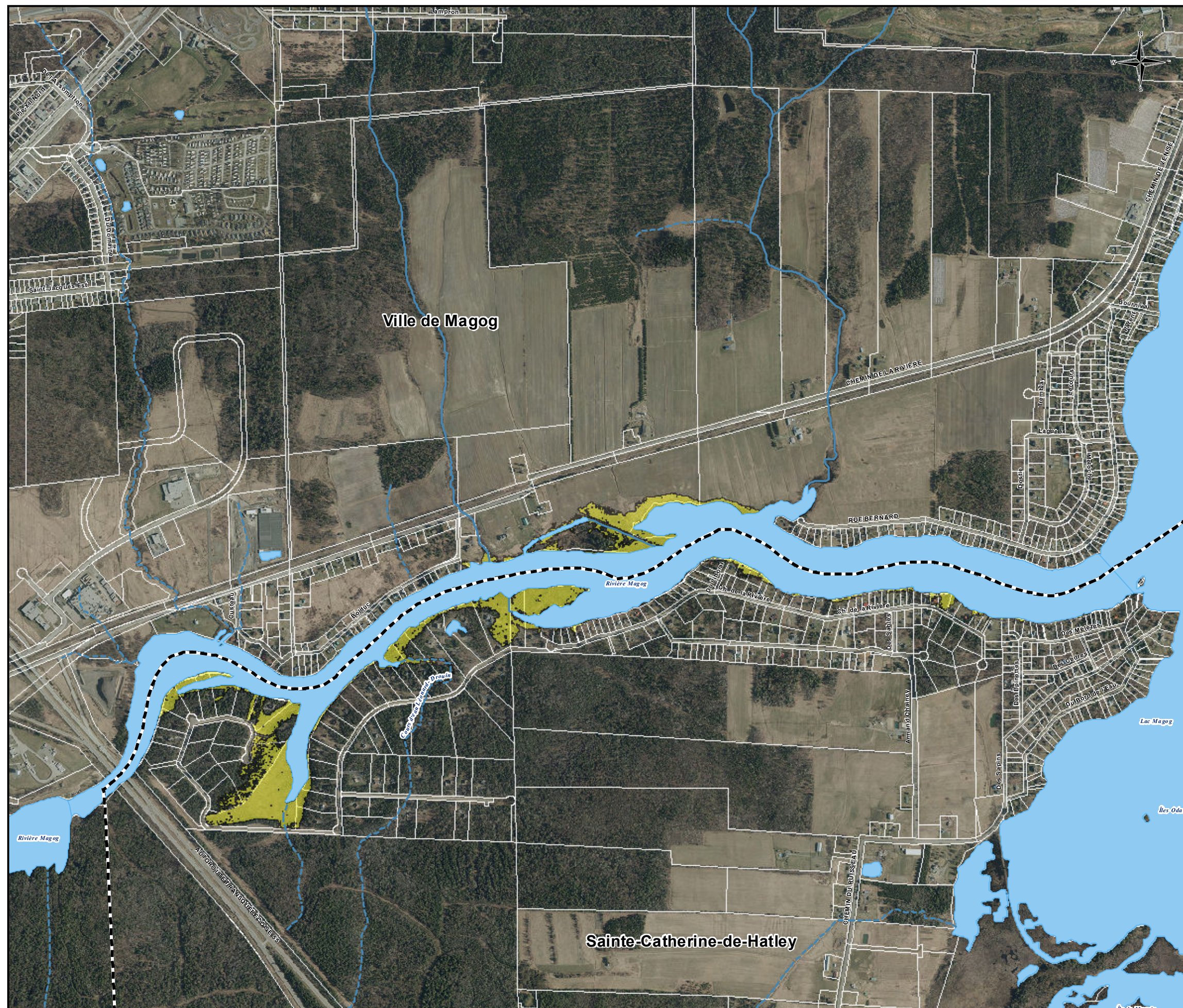
Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019





Carte A2-25

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

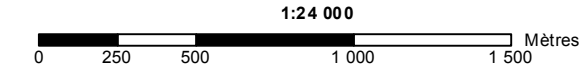
Secteur :
Rivière Missisquoi Nord - Ruisseau Khartoum

Municipalité :
Eastman

Légende

-  Zone à risque d'inondation
-  Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

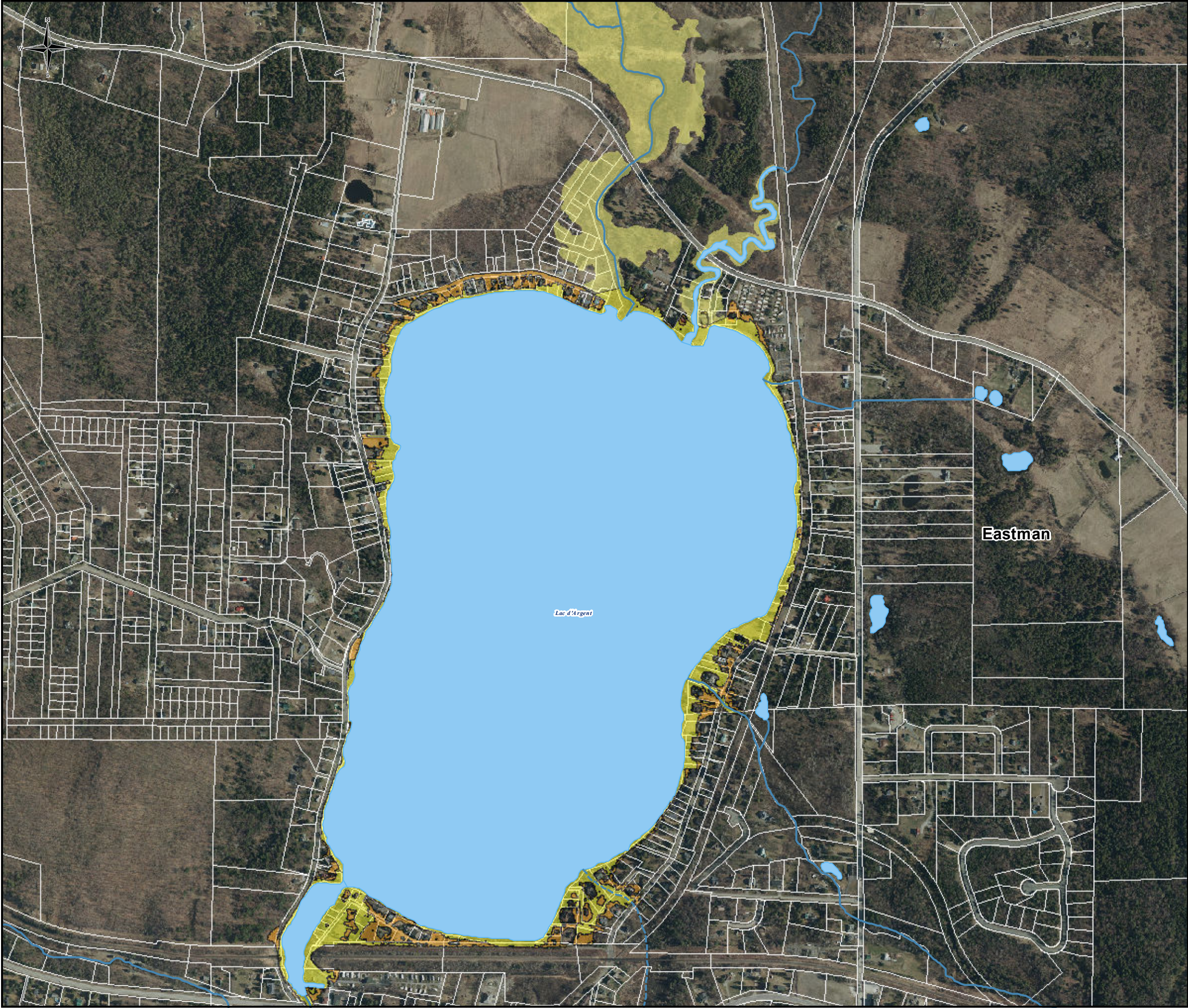


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-26

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Rivière Missisquoi Nord - Lac d'Argent

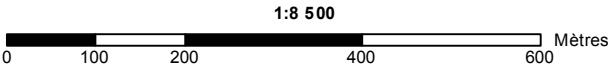
Municipalité :
Eastman

Légende

- Zone à risque d'inondation
- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans*
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans**
- Plan d'eau

* Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans dont la cote maximale d'inondation est de 248,70 mètres d'altitude
** Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans dont la cote maximale d'inondation est de 248,99 mètres d'altitude

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.



Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019

Détermination de la cote d'élévation de la limite de la zone inondable

Les cotes d'élévation d'un emplacement sont déterminées en localisant l'emplacement par rapport aux points de contrôle (PK) définis dans le tableau de la carte. Les PK sont associés à un numéro et à des coordonnées x et y. Si cet emplacement est localisé au droit d'un PK, les cotes applicables sont celles correspondants à ce PK. Si l'emplacement se situe entre deux PK, les cotes applicables sont calculées, à la différence entre les cotes des deux PK, à l'aide d'un facteur proportionnel à la distance de la localisation de l'emplacement entre les deux PK (interpolation linéaire), le tout sous la formule suivante:

Ce = Cv + ((Cm - Cv) x (Dve/Dvm))

Ce : la cote recherchée à l'emplacement;

Cv : la cote du PK situé en aval;

Cm : la cote du PK situé en amont;

Dve : la distance du PK en aval à un point situé au droit de l'emplacement, sur une ligne tracée entre le PK en aval et en amont et passant au centre de l'écoulement;

Dvm : la distance entre le PK en aval et le PK en amont.

PK	X	Y	Cote 0-20 ans (m)	Cote 20-100 ans (m)
PK-0,25	397276,46	5018508,19	248,49	248,81
PK-0,50	397315,24	5018633,04	248,54	248,86
PK-1	397302,00	5018702,57	248,53	248,86
PK-2	397301,05	5018706,77	248,53	248,86
PK-3	397296,20	5018720,43	248,55	248,88
PK-4	397289,06	5018734,42	248,57	248,90
PK-5	397285,98	5018739,43	248,59	248,93
PK-6	397283,09	5018743,89	248,61	248,94
PK-7	397264,21	5018820,34	248,65	248,98
PK-8	397263,14	5018832,99	248,65	248,99



Carte A2-27

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1 modifiant le règlement 8-98

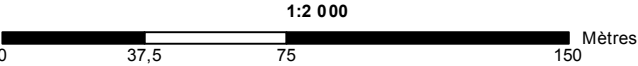
Secteur : Rivière Missisquoi Nord - Lac d'Argent
Municipalité : Eastman

Vue en plan de la rivière Missisquoi Nord
Localisation des sites d'observation de niveau d'eau

Légende

- Site de niveau d'eau
- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

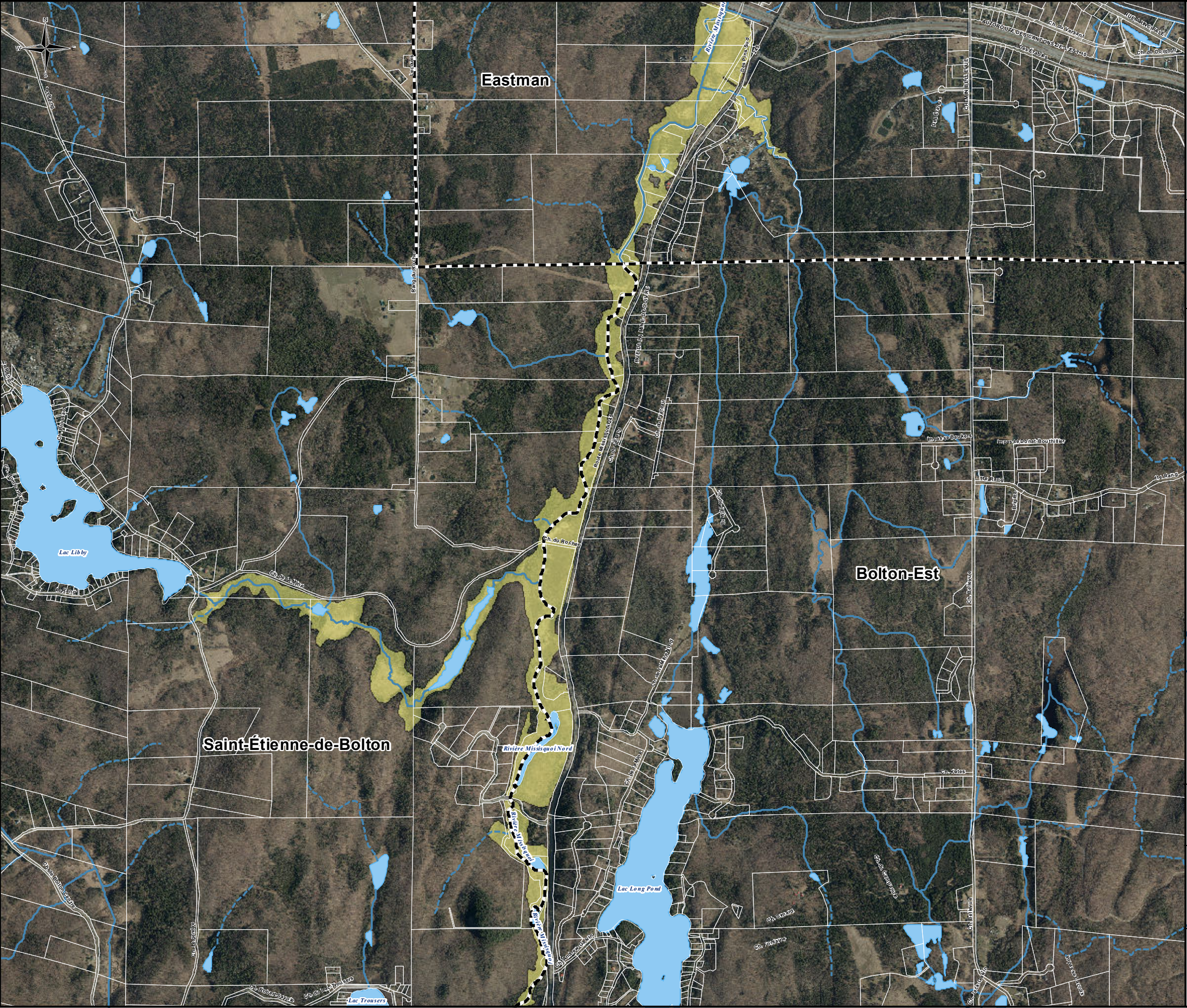


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source : Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec © Gouvernement du Québec, tous droits réservés Orthophotographie 2013

Réalisation : MRC de Memphrémagog 20 mars 2019



Carte A2-28

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

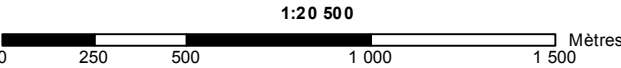
Secteur :
Rivière Missisquoi Nord

Municipalités :
Bolton-Est et Saint-Étienne-de-Bolton

Légende

- Zone à risque d'inondation
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

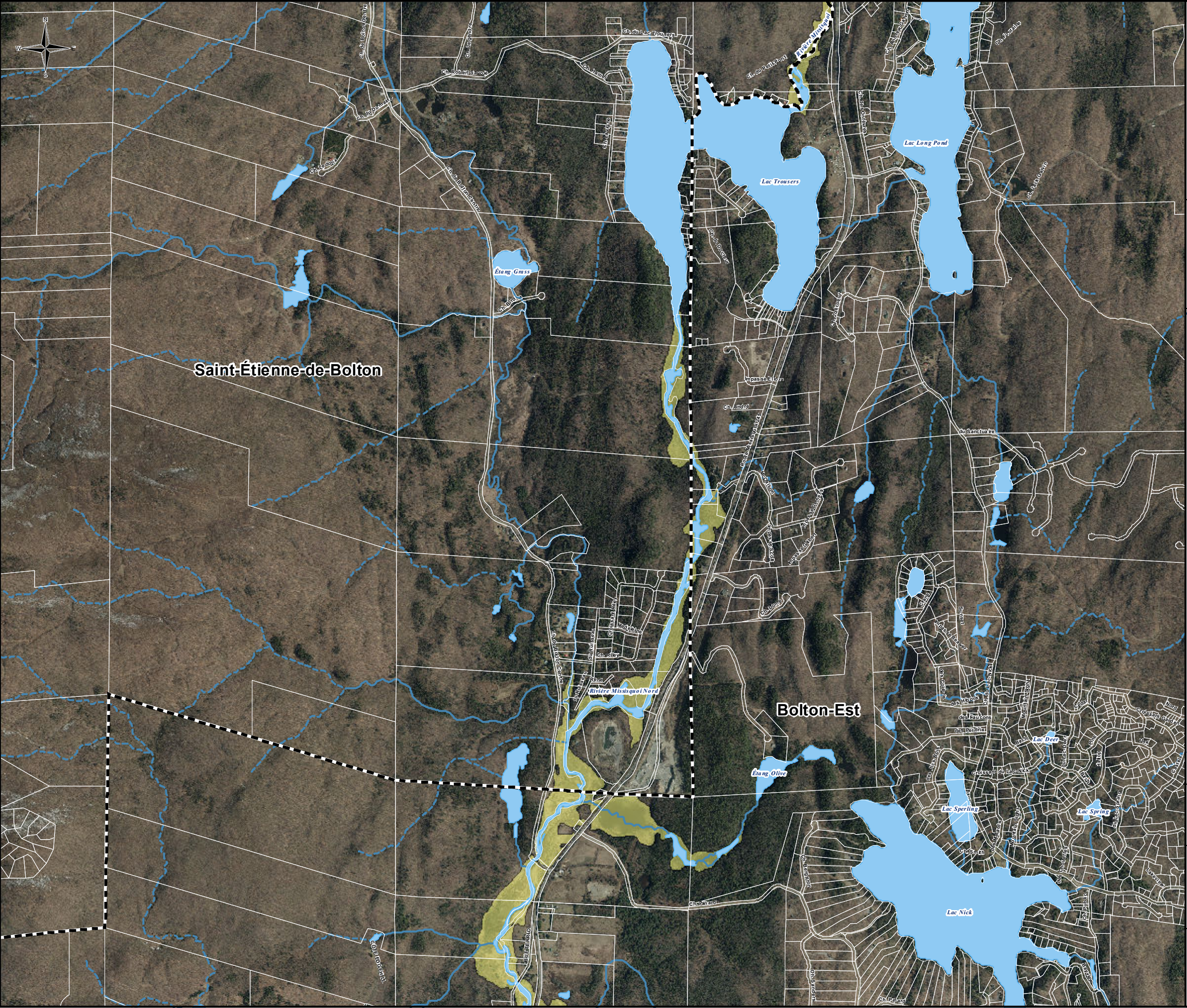


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-29

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

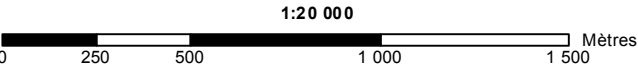
Secteur :
Rivière Missisquoi Nord

Municipalités :
Bolton-Est et Saint-Étienne-de-Bolton

Légende

-  Zone à risque d'inondation
-  Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

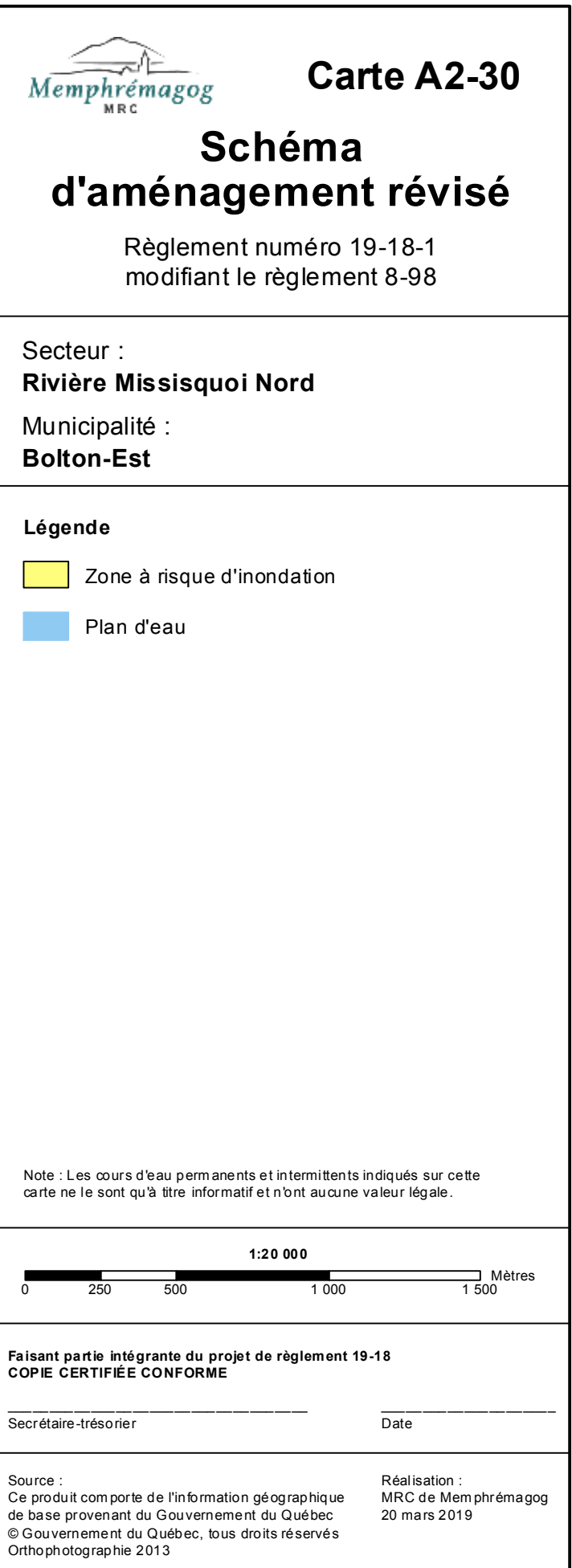


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-30

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

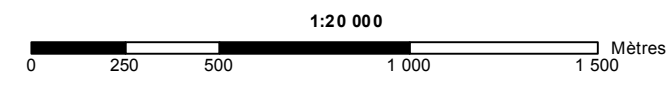
Secteur :
Rivière Missisquoi Nord

Municipalité :
Bolton-Est

Légende

-  Zone à risque d'inondation
-  Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

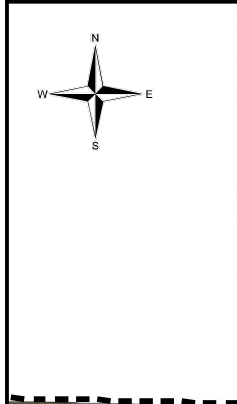
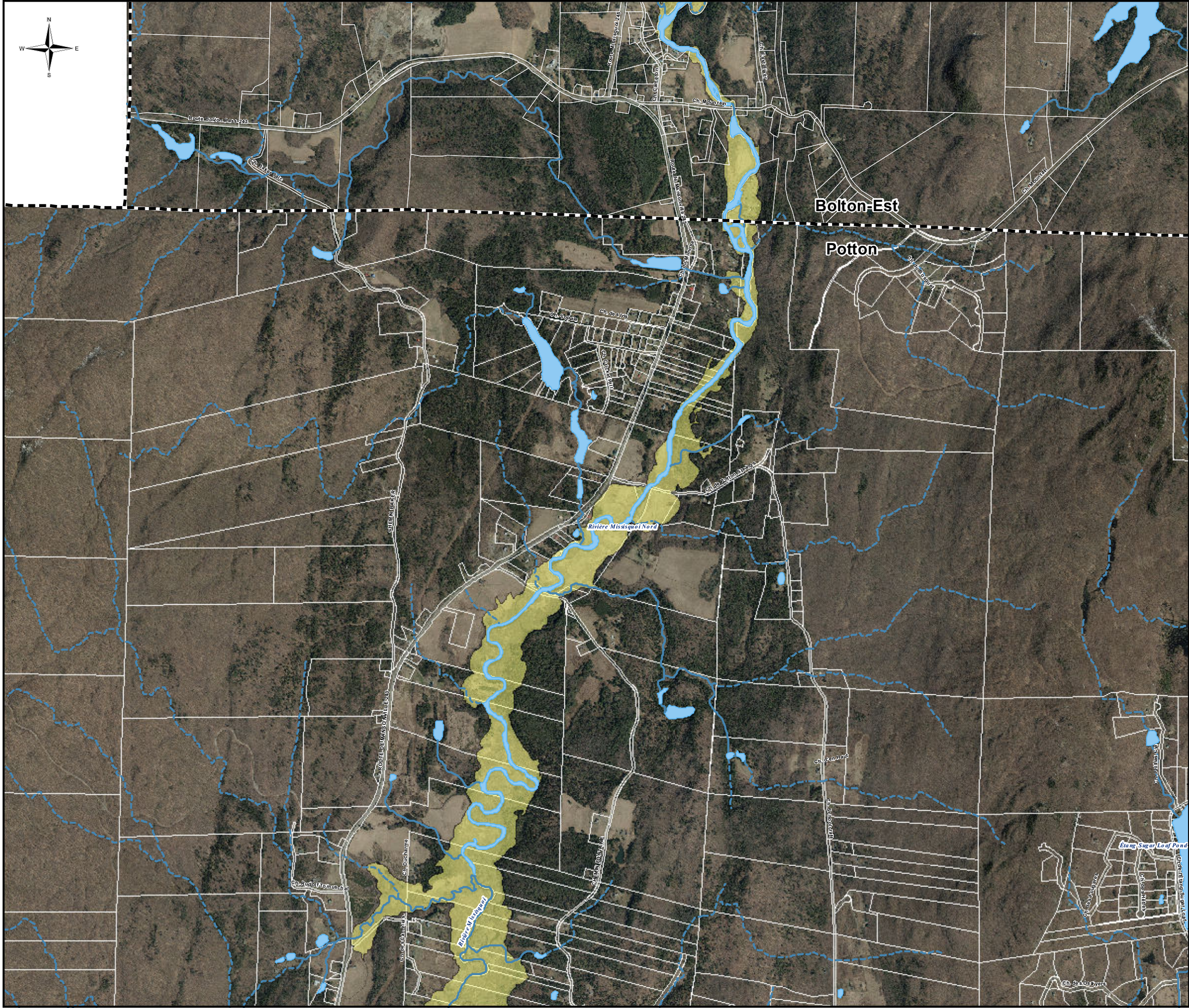


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source : Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation : MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-31

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

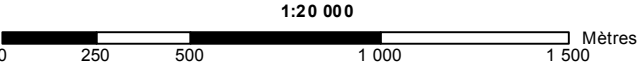
Secteur :
Rivière Missisquoi Nord

Municipalité :
Potton et Bolton-Est

Légende

-  Zone à rsique d'inondation
-  Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette
carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.



Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

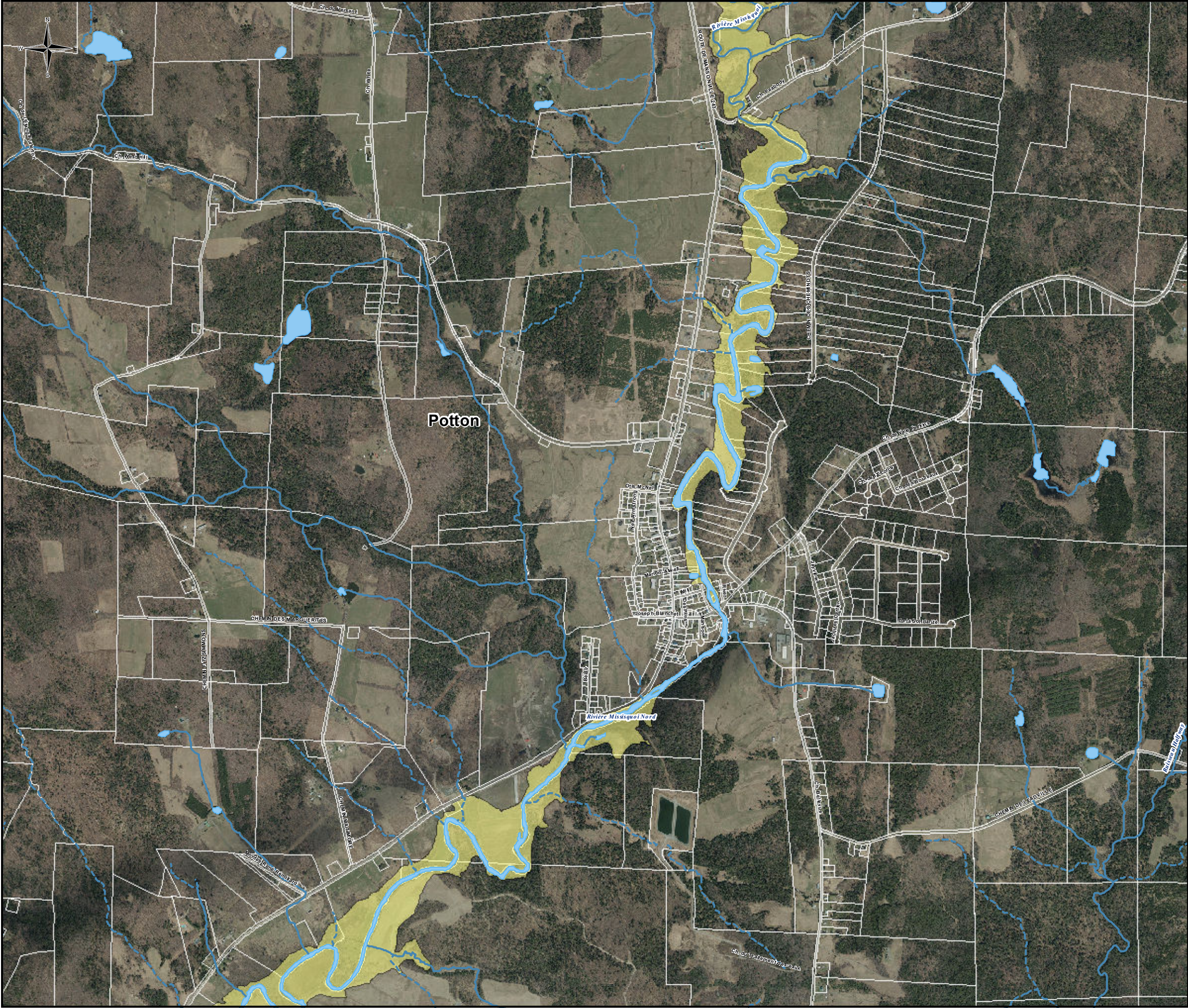
Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Memphrémagog
MRC



Carte A2-33

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

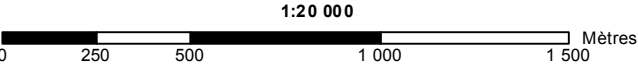
Secteur :
Rivière Missisquoi Nord - Mansonville

Municipalité :
Potton

Légende

- Zone à risque d'inondation
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

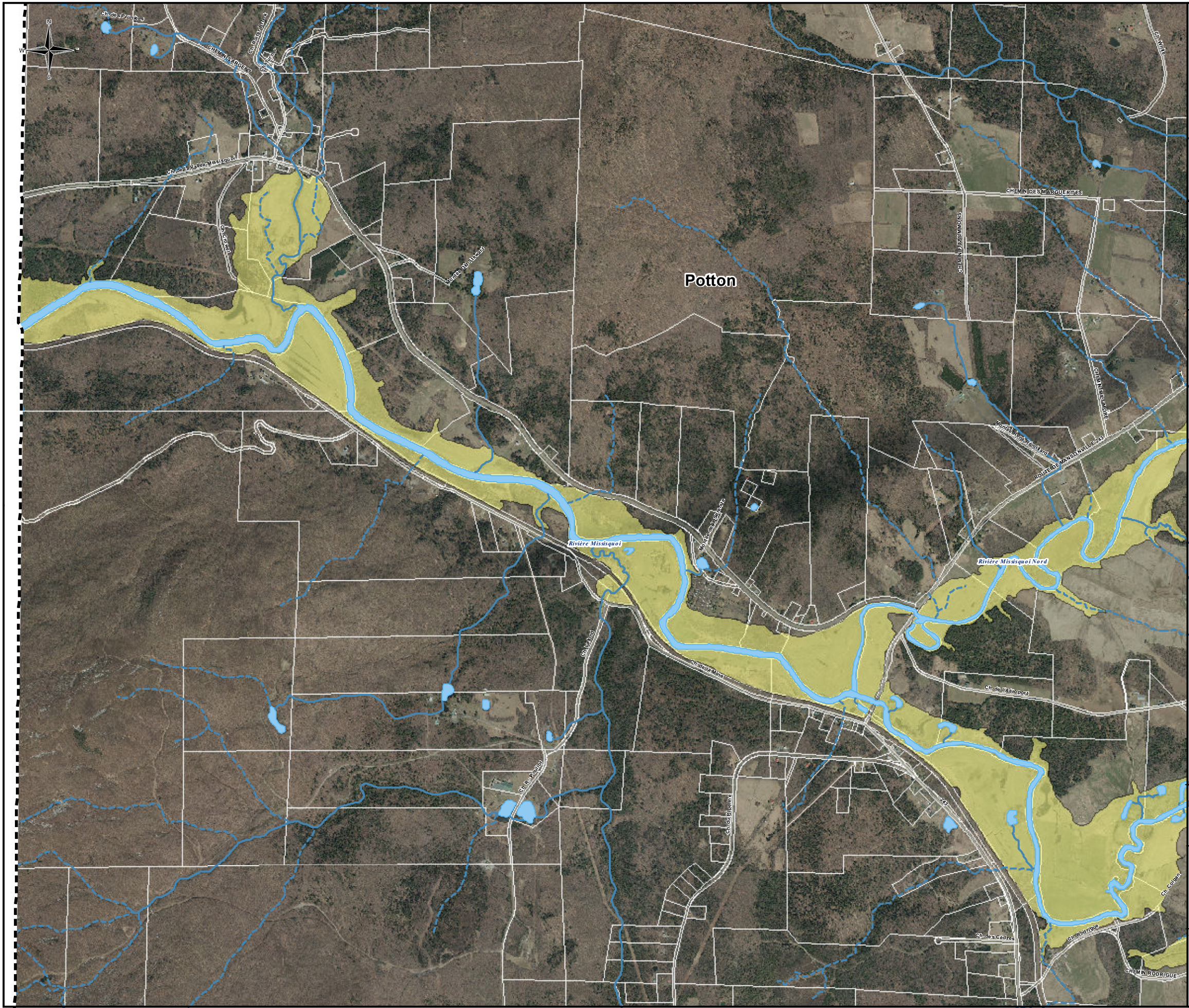


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-34

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

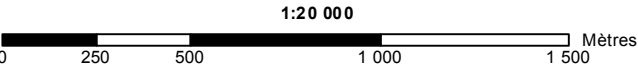
Secteur :
Rivière Missisquoi

Municipalité :
Potton

Légende

- Zone à risque d'inondation
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.



Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
20 mars 2019



Carte A2-36

Schéma d'aménagement révisé

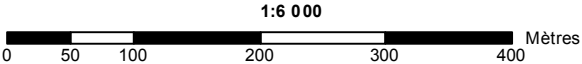
Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

Secteur :
Rivière aux Herbages

Municipalité :
Canton d'Orford

- Légende**
- Zone à risque d'inondation de récurrence
0-20 ans dont la cote maximale d'inondation
est de 269,5 mètres d'altitude
 - Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette
carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

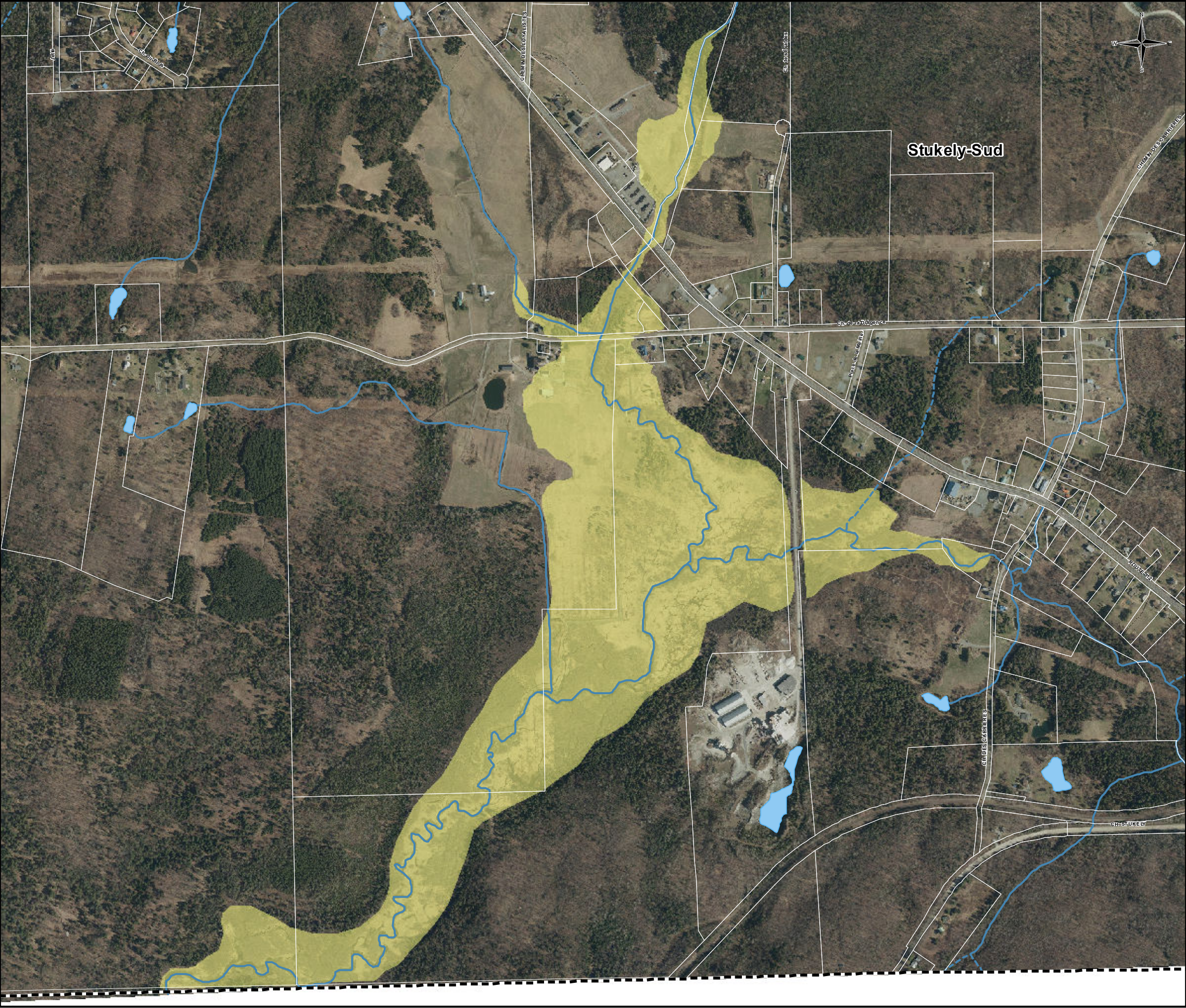


Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier _____ Date _____

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019



Carte A2-37

Schéma d'aménagement révisé

Règlement numéro 19-18-1
modifiant le règlement 8-98

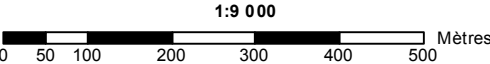
Secteur :
Ruisseau Quilliams

Municipalité :
Stukely-Sud

Légende

- Zone à risque d'inondation
- Plan d'eau

Note : Les cours d'eau permanents et intermittents indiqués sur cette carte ne le sont qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.



Faisant partie intégrante du projet de règlement 19-18
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier

Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2013

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019